

E.N.S.S.I.B.
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

UNIVERSITE
CLAUDE BERNARD
LYON I

DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

Rapport de Stage



LOGICIEL D'AUTORITE
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON
APPROCHE ANALYTIQUE

Eniko PAJOR

Sous la direction de

Hélène FRACHON

Bibliothèque Municipale
de Lyon la Part-Dieu

1992

1992
ID
ST 16

Logiciel d'autorité
de la Bibliothèque Municipale de Lyon
Approche analitique

Eniko PAJOR

Stage effectué du 02. 03. 1992 au 28. 06. 1992
à la Bibliothèque Municipale de Lyon La Part Dieu
30, boulevard Vivier-Merle
69431 Lyon Cedex 03
Tel: 78. 62. 85. 20

Responsable du stage: Hélène FRACHON

Résumé:

Etude sur la structure du répertoire d'autorité-matière et sur le logiciel d'autorité GEAC en appréciant leurs avantages et leurs inconvénients.

Descripteurs:

Informatisation de la Bibliothèque Municipale
de Lyon
Vocabulaire de RAMEAU
Système de GEAC
Fichier d'autorité
Mise en application

Abstract:

This paper is a study of RAMEAU, the French Subject Headings Authority Index and of the system GEAC. Referring to her own experience while working in the Municipal Library of Lyon.

Keywords:

Library automation; Municipal Library of Lyon;
Subject Headings Authority Index RAMEAU; System
GEAC; Putting into practice

1. PRESENTATION DU STAGE ET DE MON TRAVAIL	1
2. HISTOIRE DE L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE.....	2
2.1 DES DEBUTS A 1991.....	2
2.2 LA SITUATION ACTUELLE DE L'INFORMATISATION (31. 12. 1991).....	3
2.3 LES PROJETS PREVUS POUR 1992	4
2.4 OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	5
2.4.1 TRAX	5
2.4.2 Minitel.....	5
3. LA NECESSITE DU CATALOGAGE ET LANGAGE AUTOMATISE POUR LES BIBLIOTHEQUES - LES FORMATS MARC	7
3.1 HISTOIRE	7
3.2 LA STRUCTURE D'UNIMARC.....	8
4. LA SOCIETE GEAC ET SON SYSTEME INTEGRE.....	9
4.1 GEAC COMPUTERS INTERNATIONAL.....	9
4.2 GEAC COMPUTERS FRANCE.....	9
4.3 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE GEAC-GLIS	10
4.3.1 Matériels:	10
4.3.2 Développements du système.....	11
4.4 LA CONFIGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON	12
4.5 LES SITES DE GEAC-GLIS DANS LE MONDE.....	12
4.6 LA PRESENTATION DU LOGICIEL GEAC-GLIS 9000.....	13
4.6.1 GENERALITES ET ORGANISATION DE LA BASE.....	13
4.6.1.1 Organisation de la base.....	14
4.6.1.2 Avantages:	16
4.6.2 LES MODULES ET LEURS FONCTIONS	16
4.6.2.1 ACQ = Le module d'acquisitions et de gestion des périodiques.....	16
4.6.2.2 CIRC = Le module de gestion des prêts à Lyon.....	17
4.6.2.3 LE BCS (BIBLIOGRAPHIC CATALOGING SYSTEM) ET SES SOUS MODULES: l'OPAC ET BPS	18
4.6.2.3.1 OPAC ou OPC (Open Public Acces Catalogue) = Le module de recherche bibliographique et documentaire.....	18
4.6.2.3.2 BPS (Bibliographic Processing System) = Le module de catalogage et contrôle d'autorités.....	19
4.6.3 LES RELATIONS ENTRE LE SYSTEME GEAC ET LE FORMAT UNIMARC.....	20
5. LISTES ET FICHIERS D'AUTORITES.....	21

5.1	Limites du fichier d'autorité.....	21
5.2	La liste d'autorité.....	22
5.2.1	Caractéristiques de la liste d'autorité.....	24
5.2.1.1	La liste d'autorité RAMEAU.....	26
5.2.1.1.1	Présentation matérielle.....	27
5.2.1.1.2	Vocabulaire et nature des termes.....	28
6.	ROLE DU LOGICIEL D'AUTORITE DANS LE SYSTEME GEAC.....	30
6.1	Comment le contrôle d'autorité intervient-il dans BPS?	31
6.1.1	Le rôle du contrôle.....	35
6.1.1.1	Accès aux vedettes.....	35
6.1.1.2	Création des vedettes.....	36
6.1.1.3	Modification des vedettes.....	37
6.1.1.4	Contrôle d'autorité des vedettes.....	40
6.2	FILINK et BTPROD.....	41
6.2.1	Concordance FILINK et BTPROD.....	42
7.	INVENTAIRE DES POSSIBILITES DE LA CREATION DES LIENS ILLUSTRE PAR DES EXEMPLES.....	44
	CONCLUSION.....	50
	BIBLIOGRAPHIE.....	52
	ANNEXES.....	

Je tiens à remercier H  l  ne FRACHON pour son aide et

ses conseils tout au long de ce

travail

1. PRESENTATION DU STAGE ET DE MON TRAVAIL

Au cours de ces dernières années les bibliothèques municipales se sont lancées dans une politique d'informatisation, privilégiant de plus en plus les systèmes intégrés.

Parmi les sociétés d'informatique, la société Geac a depuis longtemps fait ses preuves dans le domaine de l'automatisation des bibliothèques. Son système se compose de plusieurs modules. Pendant mon stage - fait à la Bibliothèque Municipale de Lyon - je me suis occupée du module de catalogage et de recherche bibliographique pour le tester, faire un inventaire des besoins des problèmes et des solutions possibles. Comment fonctionne le module et comment peut-on mettre en place un fichier d'autorité ?

Le logiciel existe, c'est le logiciel d'autorité de GEAC, la liste d'autorité très répandue en France existe aussi: c'est RAMEAU.

Pendant mon stage j'examine:

- l'état de la base actuellement,
- la structure de Rameau,
- la nécessité du fichier d'autorité,
- le contrôle des notices d'autorité dans la base,
- les liens entre les différentes notices d'autorité (lien d'une notice bibliographique à une notice d'autorité; lien d'autorité à une autre autorité),
- et comment fonctionne le logiciel, comment peut-il satisfaire les critères du fichier d'autorité.

2. HISTOIRE DE L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

2.1 DES DEBUTS A 1991

Le projet d'informatisation, aboutissement d'une étude de plusieurs années, a été adopté par la ville en 1986. Il touche, bien entendu, tout le réseau de la Bibliothèque Municipale de Lyon, y compris les bibliothèques d'arrondissements et les bibliobus.

Le catalogue informatisé, avec ses autres services, a eu un impact remarquable:

- Son effet le plus clair est un rééquilibrage du réseau au profit des bibliothèques de quartiers, en raison de l'augmentation spectaculaire du nombre des documents dont le public peut connaître la localisation et la disponibilité;

- Les réservations, possibilité très appréciée par le public, représentent une valeur ajoutée au service rendu par les bibliothèques.

- L'accès des lecteurs aux documents en cours de commande ou de traitement a considérablement évolué, ils peuvent savoir directement, quels documents sont en cours de commande, pour quelle bibliothèque, et dès que les ouvrages ont été traités, ils peuvent les réserver.

- Le délai moyen de traitement normal des documents a été ramené de trois mois en 1987 à 1 mois.

2.2 LA SITUATION ACTUELLE DE L'INFORMATISATION (31. 12. 1991)

Un ordinateur GEAC 9000 (24 Méga octets de mémoire vive et 4 Giga octets de mémoire de masse) permet la gestion des acquisitions, du catalogue et des opérations de prêt (pointes de 9.000 transactions par jour). 150 terminaux professionnels et publics permettent d'accéder de tous les points du réseau au catalogue informatisé. L'accès est possible également par Minitel.

A l'heure actuelle, 228.000 titres représentant 780.000 exemplaires sont disponibles sur cette base bibliographique.

L'informatisation est achevée pour:

- les bibliothèques de prêt pour adultes (livres, périodiques, disques, cassettes),
- les documents en consultation sur place des salles d'Information Générale, de Lettres et de Sciences,
- les documents du silo acquis après 1985.

L'informatisation est en cours pour:

- les bibliothèques de prêt pour enfants,
les documents en consultation sur place des salles de Référence, de Documentation Régionale et de la Vidéotheque,
- les périodiques en consultation sur place à la Part-Dieu.

L'informatisation est en projet pour:

- le Fonds Ancien,
- les documents du silo acquis avant 1985.

2.3 LES PROJETS PREVUS POUR 1992

- Pour assurer le bon fonctionnement du réseau et ne pas freiner le développement de la bibliothèque, on prévoit les actions suivantes:

- Acquérir quelques terminaux pour renforcer la configuration matérielle dans quelques annexes et services de la Part-Dieu.

- Améliorer l'ergonomie des postes aux banques de prêt en remplaçant les stylos optiques par des douchettes.

- Installer quatre terminaux dans le silo, notamment deux à la banque de prêt au 2e étage et deux postes de travail au 3e et au 14e étage.

- Prévoir l'espace disque nécessaire à l'accroissement du nombre de notices lié au projet de rétroconversion du fonds ancien.

2.4 OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

En 1991, le catalogue de la bibliothèque s'est ouvert sur le monde extérieur. Il est maintenant consultable à distance par Minitel et par TRAX.

2.4.1 TRAX

Les villes de Lyon et St-Etienne sont reliées par le logiciel TRAX permettant à deux ordinateurs-serveurs, ayant des caractéristiques techniques communes, de communiquer et d'échanger de l'information. Le public lyonnais peut ainsi accéder au catalogue collectif de St-Etienne, en se présentant dans la salle de référence ou de la documentation régionale de Lyon Bibliothèque Municipale.

2.4.2 Minitel

Le projet Minitel est d'une importance capitale pour la bibliothèque. Sa réalisation se répartit en trois phases:

1. La première consiste en la consultation du catalogue. Depuis le printemps 1991, le public peut effectuer des recherches documentaires de son domicile et connaître la disponibilité des documents repérés. Le code d'accès au catalogue par Minitel est 3614 BMLYON.

2. La deuxième phase est la consultation du dossier lecteur. Le lecteur pourra visualiser par Minitel les titres qu'il a empruntés, connaître leur date de retour, vérifier s'il a des documents en retard et si les documents

qu'il a réservés ont été mis de côté pour lui. Il s'agit d'un mode de consultation comparable à celui des comptes bancaires.

3. La troisième phase: on prévoit la réservation de documents à domicile. Actuellement, on est en train de vérifier la conformité du produit, livré par la société GEAC, par rapport aux spécifications décrites par la bibliothèque. Une fois le produit testé, ce service devrait entrer en fonction au mois de juin 1992.

3. LA NECESSITE DU CATALOGAGE ET LANGAGE AUTOMATISE POUR LES BIBLIOTHEQUES - LES FORMATS MARC

-

3.1 HISTOIRE

L'histoire des formats de catalogage **sous la forme des notices lisible en machine** est déjà longue. Elle a commencé vers 1966, avec le premier format **MARC** (**M**achine **R**eadable **C**ataloging), qui était le format de la Bibliothèque du Congrès de Washington créé pour faciliter le travail des catalogueurs.

Sous l'influence du premier MARC, de nombreux pays ont ensuite développé leur propre format de travail, qui respectait le format initial. On a créé ainsi une grande famille des formats MARC: p.ex; INTERMARC, UKMARC, USMARC etc.

Mais il y avait des problèmes:

- ces formats n'étaient pas tous compatibles entre eux,

- et les programmes de conversion pour passer de l'un à l'autre étaient très coûteux.

A cause de ces problèmes **l'échange des données**, qui est le but principal du programme Contrôle Bibliographique Universel (UBC), était préjudiciable. Pour résoudre ces problèmes l'IFLA et les bibliothèques - qui utilisaient ces formats - ont décidé de:

- **définir un format d'échange qui est un format international.**

En 1975 a débuté un long travail qui a permis de faire paraître la première version d'**UNIMARC** en 1977 rééditée en 1980.

En France la Bibliothèque Nationale se conformant aux recommandations internationale travaille en forme **INTERMARC**, mais ce n'est pas suffisant, parce qu'en France beaucoup de bibliothèques utilisent le format **UNIMARC** comme format de catalogage par un réseau avec des systèmes intégrés, comme le système **LIBRA** ou **GEAC**. C'est pourquoi les notices de la **BN** sont diffusées en format **UNIMARC** y compris sur **CD-ROM**.

3.2 LA STRUCTURE D'UNIMARC

UNIMARC définit:

- **les zones**: qui sont des chaînes de caractères défini, identifiées par une étiquette et contenant une ou plusieurs sous zones;

- **les indicateurs**: caractère numérique ou alphabétique, qui donne des informations supplémentaires sur une zone et sur les relations des zones. (p. ex: 0, 1, 2 etc);

- **et les codes de sous-zones** attribués à un enregistrement bibliographique aussi sous forme lisible en machine. Ces codes se composent de 2 caractères: le premier est toujours le délimiteur et il est toujours le même caractère, le deuxième peut être numérique ou alphabétique.

On peut bien comprendre la structure en analysant quelques exemples:¹

Au point de vue des **autorités** les zones suivantes sont importantes: 2xx, 2xx, 5xx, 6xx, 7xx.

¹ Ici je n'explique que les zones et les caractéristiques qui sont importantes pour comprendre les liens et les autorités.
(Annexe 2)

4. LA SOCIETE GEAC ET SON SYSTEME INTEGRE

4.1 GEAC COMPUTERS INTERNATIONAL

L'entreprise a été fondée en 1971, et c'est actuellement une société cotée à la bourse de Toronto (Canada).²

L'objectif que les fondateurs de Geac se sont fixés est d'offrir à leurs clients une solution complète en matière d'informatique transactionnelle, et ce dans deux domaines bien particuliers: organismes financiers et bibliothèques. Pour ce faire, Geac met en oeuvre ses propres matériels ou des matériels d'autres constructeurs reconnus pour leurs qualités, ses propres logiciels et offre un service de maintenance complet.

Plus de 200 systèmes de gestion de bibliothèques représentant plus de 700 bibliothèques ont été installés à ce jour, dont plus de 80 en Europe.

4.2 GEAC COMPUTERS FRANCE

Créée en avril 1985, la société Geac France est une société anonyme au capital de 30 000 000F. C'est une filiale du groupe canadien Geac Computers International.

² Geac emploie actuellement 750 personnes, dont près de 200 en Europe. Il a des filiales partout où s'exerce son activité: Grand-Bretagne, Pays-Bas, Suède, Australie, Etats-Unis, Allemagne etc.

Avec un personnel de 35 personnes dont 8 bibliothécaires, 11 ingénieurs logiciel et 9 techniciens de maintenance, Geac France, se consacre exclusivement à l'informatisation des bibliothèques, ce qui fait d'elle la première société française dans ce secteur par l'effectif réellement affecté à cette activité.

En quelques années Geac France est devenu l'un des leaders de l'informatisation des bibliothèques au plan national. C'est aussi Geac France, qui a la responsabilité de l'ensemble de l'Europe du Sud et de la Suisse.

Elle propose actuellement deux produits: **ADVANCE** pour les petites et moyennes institutions et la gamme **GLIS** (Geac Library Information System) pour les plus grandes, plus importantes institutions.

4.3 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE GEAC-GLIS

GLIS est porté sur CONCEPT 9000, particulièrement adapté aux applications en ligne exigeant une importante capacité de traitement et des temps de réponse très courts.

4.3.1 Matériels:

- **Unité centrale:** Machine Geac à architecture multiprocesseurs extensible de 2 à 8 processeurs en permettant ainsi une gestion élaborée de disques jusqu'à 8 disques par processeur, des communications jusqu'à 48 ports par processeur. Elle peut supporter avec une configuration de 8 processeurs l'attachement de 96 disques de 823 MO, 8 imprimantes systèmes, 8 dérouleurs de bande 6250 bpi et 1024 terminaux. Au delà, on peut interconnecter jusqu'à 8 Geac 9000.

- **Périphériques:** Une large gamme de périphériques peut être utilisée. Geac propose des terminaux multifonctions qui peuvent être remplacés par des IBM PC ou compatibles. Les disques, lecteurs de bande magnétique, imprimantes, micro-ordinateurs de sécurité et portables sont acquis en OEM (Original Equipment Manufacturer). P. ex: disques CDC; unités bandes CIPHER; imprimantes EPSON; terminaux professionnels WYSE.

- **Système d'exploitation:** Nommé GEOS, c' est un système d'exploitation multicouches, adapté au traitement des transactions.

- **Langage de programmation:** Z Online Programming Language, Hugo; langages classiques "C" et Pascal; langage de traitement en ligne Zopl.

- **Télécommunication:** Le CONCEPT 9000 permet la connexion à des réseaux locaux, l'utilisation du protocole x 25, se fondant sur le modèle de référence OSI (Open System Interconnexion) d'interconnexion des systèmes ouverts et de l'ISO (International Standards Organization), grâce à GEONET (Geac Open Network), qui est un sous-système de communication modulaire et multicouches.

4.3.2 Développements du système

Développements récents:

Gestionnaire d'écran, qui permet de reconfigurer tous les écrans du système et de les remplacer par des écrans dessinés à la convenance de la bibliothèque. On peut le faire avec "fenêtrage, c'est à dire on peut l'utiliser dans l'application vidéotex. Accès direct depuis les terminaux bibliothécaires à des applications installées sur les sites distants (Geac ou non), par le réseau X 25. P. ex: Lyon et Saint-Etienne

Développements prévus:

- réservation sur Minitel,
- Suppression automatique de notices bibliographiques sans exemplaire par programme,
- Gestion complète de la reliure,
- **Capture en ligne** des notices bibliographiques ou **d'autorité** entre deux systèmes Geac.

4.4 LA CONFIGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON**Unité centrale:**

5 processeurs
24 Megabites de mémoire vive

Mémoire de masse

14 disques = capacité totale environ 4 Giga bites
15 lignes spécialisées France TELECOM (TRANSFIX°
Accès Minitel (36.14 BM LYON) via TRANSPAC (10 accès simultanés)

Péripheriques:

environ 200 terminaux

4.5 LES SITES DE GEAC-GLIS DANS LE MONDE- Systèmes GLIS 6000:

Pestalozzi Bibliothek, Zurich, 46 terminaux

- Systèmes GLIS 8000:

Bibliothèque apostolique vaticane, 58 terminaux

Bibliothèque de l'Institut Universitaire Européen de
Florence, 32 terminaux

Bibliothèque municipale de Chartres, 34 terminaux

Bibliothèque municipale de Montreuil, 52 terminaux

Zentral Bibliothek, Zurich, 91 terminaux

- Systèmes GLIS 9000:

Bibliothèque Nationale de Paris (2 x 9000), 294 terminaux

Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie de La
Villette, Paris, 201 terminaux

Bibliothèque de Municipale de Lyon, 200 terminaux

Consortium des Bibliothèques de Saint-Etienne, 138
terminaux

Bibliothèque nationale du Portugal, 90 terminaux

INIST du CNRS, Nancy, 76 terminaux

Bibliothèque municipale de Dijon, 57 terminaux etc.

4.6 LA PRESENTATION DU LOGICIEL GEAC-GLIS 9000

4.6.1 GENERALITES ET ORGANISATION DE LA BASE

Le système de gestion de bibliothèque de Geac (GLIS) est un système intégré, en temps réel, qui satisfait complètement aux besoins des grandes bibliothèques,

définis par cahier des charges, et garanti le respect de la norme ISO 2709-1981.³

GEAC-GLIS se compose des **modules** suivants:

- **ACQ**: qui est un module d'**acquisitions** et de gestion des périodiques;
- **CIRC**: qui est le module de la **circulation**, c'est à dire du **gestion de prêt**;
- **BCS** (**Bibliographic Cataloging Système**) qui a deux sous-modules: l'OPAC et BPS
 - **OPAC** (Open Public Acces Catalogue): qui est le module de la recherche bibliographique;
 - **BPS** (Bibliographic Processing System), qui est un module de **catalogage et de gestion des Autorités**.

Ces modules intégrés offrent à la bibliothèque tous les outils lui permettant de gérer efficacement les fonds et usagers. (Annexe no 1)

4.6.1 1 Organisation de la base

La base est organisé autour de tables (paramétrage, contrôle) et de fichiers:

- ACQ** : base des exemplaires en commande
- CIRC**: fichiers de documents (notices: calls; exemplaires: items, copies)
 - fichiers de lecteurs (patrons)
 - fichier des transactions

³ La norme: Dispositions des données sur bandes magnétiques pour l'échange d'informations bibliographiques.

OPAC: sa base de donnée est constituée par le fichier maître

BPS : fichier des notices (calls)
 fichier des autorités (authorities)
 fichier des exemplaires (holdings)

Le transfert des données entre modules se fait en temps réel ou en temps différé dans le batchs de nuit.

- temps réel:

- de CIRC vers OPAC pour la disponibilité des exemplaires;

- de BPS vers OPAC pour la mis à jour de certains index (titres, auteurs), selon le choix de la bibliothèque;

- de BPS vers ACQ, pour commander une nouvelle édition ou acheter des exemplaires supplémentaires par copie de la notice d'origine.

- temps différé:

- d'ACQ vers BCS pour les nouvelles notices et les exemplaires créés lors d'une commande. (On ne transfère pas les suggestions, seulement les commandes). Quand le document arrive, la notice est archivée dans ACQ et mis à jour dans BCS;

- d'ACQ vers l'OPAC , si la bibliothèque le souhaite pour le transfert des notices d'exemplaires avec mention "en commande". Quand les exemplaires arrivent, ils reçoivent un code à barre et deviennent "en traitement."

- de BCS vers CIRC pour le transfert des notices validées et le transfert des exemplaires quand ils ont déjà un code à barres;

- de BPS vers OPAC pour le transfert dans le fichier maître des notices bibliographiques validées dans le fichier de travail.

Il faut noter, qu'il n'y a aucun transfert de données de CIRC vers BCS, aucun retour d'information bibliographique, tout ce qui a été créé dans le prêt, reste dans le prêt.

4.6.1.2 Avantages:

- l'intégration des modules, y compris au niveau de la cohérence du défilement des écrans et des ordres;

- la souplesse des configurations, qui permet aux bibliothèques de tailler le système à leurs mesures

- aide à la gestion, c'est à dire, que chaque module est accompagné d'un grand nombre de rapports statistiques et de listes standard. Si ce n'est pas suffisant, la bibliothèque peut en créer d'autres à l'aide d'un générateur efficace et simple.

- aide aux catalogueurs et au public: les menus et les écrans d'aide assurent à l'utilisateur public ou professionnel une maîtrise rapide du système.

- la normalisation MARC, c'est pourquoi tous les formats MARC, bibliographiques, Autorités et Données locales peuvent être utilisées.

4.6.2 LES MODULES ET LEURS FONCTIONS

4.6.2.1 ACQ = Le module d'acquisitions et de gestion des périodiques

Ce module permet de suivre un document depuis son choix initial jusqu'à son arrivée et son transfert au catalogage. Un sous-module permet le contrôle élaboré des publications périodiques (bulletinage, réservation des fascicules, prévision automatique des arrivées, réclamation automatique, contrôle de la reliure).

Enfin, le système autorise la gestion budgétaire, la tenue des fichiers de fournisseurs et propose un éventail complet des rapports statistiques et des lettres, ainsi qu'un contrôle très précis des accès.

Fonctions et caractéristiques:

- Recherches préalables à la commande
- Suivi des commandes
- Gestion budgétaire
- Fichiers des fournisseurs
- Facturation
- Routage (des l'arrivée du document, son orientation vers les services)
- Gestion du module
- Contrôle de gestion des périodiques
- Bulletinage et réservation
- Prévision automatique et réclamation
- Contrôle de la reliure
- Interfaces avec les fournisseurs

4.6.2.2 CIRC = Le module de gestion des prêts à Lyon

Lors de son installation à Lyon, seul ce module existait et servait pour le catalogage, la recherche pour les lecteurs et le prêt. Dans un système intégré, comme celui de Geac, le catalogage se fait dans BPS et la recherche dans l'OPAC, seul le prêt se fait dans CIRC. C'est donc le module de base, qui gère toutes les transactions de prêt possibles

existant dans une bibliothèque. Ce module gère à la fois les prêts, les retours, les prolongations, les rappels, les réservations et les amendes.

Il assure la gestion des lecteurs et la gestion des informations concernant le dossier de tel ou tel lecteur. Cette partie de CIRC est accessible à partir de l'OPAC, les lecteurs peuvent selon la décision de la bibliothèque consulter ou non leur dossier, ou demander ou non des réservations.

Fonction et caractéristiques:

- Multi-localisations
- Réservations et toutes les fonctions du prêt
- Fichiers des utilisateurs
- Service domicile (permet de garder en mémoire les demandes des lecteurs qui se déplacent difficilement)
- Sécurisation du prêt, qui assure le maintien du service en cas de défaillance du système.

4.6.2.3 LE BCS (BIBLIOGRAPHIC CATALOGING SYSTEM) ET SES SOUS MODULES:l'OPAC ET BPS

4.6.2.3.1 OPAC ou OPC (Open Public Acces Catalogue) = Le module de recherche bibliographique et documentaire

La base de consultation est séparée complètement des autres bases (base de catalogage, base de commande en cours), le lecteur ne peut accéder à la base de travail de la bibliothèque. Une recherche en ligne s'effectue à partir de menus des commandes qui sont mis à la disposition des

lecteurs, qui peuvent utiliser des commandes directes sans passer à chaque fois par les menus.

Il y a trois types de recherche:⁴

- recherche à l'aide d'un chaîne de caractères: alphanumérique (auteur, titre, sujet), et chaîne numérique:cote, ISBN, indice etc.

- recherche par mots-clés pour les auteurs, titres et matières. L'index de ces mots-clés est produit automatiquement par le système après l'élimination de mots vides (le, la, des, etc).

- recherche booléenne à l'aide des opérateurs: ET, SAUF, OU.

Fonctions et caractéristiques:

- Recherche simple par l'auteur etc;, et par la plupart des index MARC, avec une troncature à gauche,
- Accès aux résultats de la recherche
- Affichage des notices en format abrégé ou complet

- Affichage en format MARC
- Accès de l'utilisateur à son dossier personnel

- Accès à distance (p.ex. Minitel)

4.6.2.3.2 BPS (Bibliographic Processing System) = Le module de catalogage et contrôle d'autorités

Ce module de gestion des données bibliographiques autorise

- le catalogage,
- les données d'autorité,
- les données locales.

4 Sur les problèmes de la recherche on parlera plus tard.

Il est créée selon les normes, les plus exigeantes de catalogage de tous types de documents. C'est BPS aussi qui permet le catalogage en format MARC dans un fichier de travail, ainsi que la création des exemplaires. Il peut y avoir plusieurs exemplaires pour le même document, mais il ne doit y avoir qu'une seule notice bibliographique.

Les enregistrements peuvent être saisis au clavier, ou dérivés en ligne des serveurs bibliographiques, ou à partir de bandes magnétiques et de CD-ROM.

Une fois validées, les notices bibliographiques sont transférées dans le fichier maître et sont accessibles dans l'OPAC et dans le prêt, mais on peut aussi y accéder à partir de BPS.

C'est aussi BPS, qui **contrôle les autorités (noms de personnes, collectivités, sujets)**, qui assure la cohérence des **renvois d'orientation (VOIR AUSSI) et des renvois définitifs (VOIR)** et permet ainsi d'améliorer la cohérence de la base.

Fonctions et caractéristiques:

- Gestion des fichiers (fichier de travail, maître, d'exemplaires),
- Gestion du module: des produits listes standard existent, et on peut rapidement en créer d'autres,
- Les caractères: ALA ISO complet, mais les car. spéciaux du format MARC sont stockés intacts.

4.6.3 LES RELATIONS ENTRE LE SYSTEME GEAC ET LE FORMAT UNIMARC

Une des plus importantes caractéristiques est, que le système peut recevoir tous les formats MARC soit en UNIMARC, USMARC, INTERMARC, SIBILMARC etc, tant pour les données bibliographiques, que pour les autorités.

Les contrôles d'autorité sont fondés sur **les formats MARC-Autorités** des noms, sujets et titres uniformes, mais ces index peuvent être modifiés par la bibliothèque.

Les diacritiques et les signes spéciaux du MARC sont stockés intacts.

5.LISTES ET FICHIERS D'AUTORITES

5.1 Limites du fichier d'autorité

Regardons un exemple simple:

Après avoir étendu notre recherche dans l'OPAC à l'ensemble du catalogue, nous choisissons la recherche par sujet,

Notre sujet: cuisine lyonnaise

Dans le catalogue général, nous trouvons les deux vedettes matières ci- dessous correspondant à 4 références.

1 Cuisine lyonnaise

2 Cuisine lyonnaise - recettes

Nous essayons une autre recherche, la recherche par mots:

Mot/ass/tous index: cuisine lyonnaise

Ainsi nous obtenons 22 références, avec 18 références de plus que lors de notre première recherche. (Voir annexe 3)

Pourquoi trouve-t-on beaucoup plus de références par un mode de recherche que par un autre ?

Parce que, quand on utilise la recherche par mot, le système va chercher les mots dans les index auteur, titre, sujet et quand on cherche par sujet, le système ne cherche que dans l'index sujet,

Si le catalogueur n' a pas donné une bonne vedette matière, ou si ces matières se présentent sous différentes formes (p..ex: TGV, T; G; V;, Trains à grande vitesse; Verbe, Verbes etc.) elles seront dispersées dans l'index. (Voir annexe)

Remarques :

Si les 22 livres qui ont un contenu identique ont des vedettes matière différentes la recherche matière n'est pas satisfaisante. Ne pourrait-elle être améliorée par la constitution d'un fichier d'autorité ?.

Un fichier d'autorité bien structuré et inséré dans le système peut orienter le catalogueur vers la forme correcte, et les listes du type de RAMEAU peuvent donner le point d'accès pour créer la première notice d'autorité d'un thème.

5.2 La liste d'autorité

La création d'un fichier d'autorité se base sur un ensemble d'un système informatique et une liste d'autorité. Par rapport à notre thème le système c'est Geac, la liste qui existe et est utilisée à la bibliothèque c'est RAMEAU.

Rôle du fichier d'autorité:

Un fichier d'autorité est établi pour normaliser

- la forme des points d'accès d'auteurs (personne physique, collectivités etc.)

- des titres uniformes

- et matière des notices bibliographiques.

Le fichier d'autorité auteurs, -titres uniformes, - matières représente plus qu'une liste simple de vedettes, un index normalisé ou un thesaurus, parce qu'il est constitué de notices plus ou moins détaillées, qui dans un système informatisé peuvent être chaînées aux notices bibliographiques.

Un fichier d'autorité contient 3 grands types d'informations:

1) les zones vedettes:

- formes retenues=vedettes proprement dites
- formes exclues ou rejetées=VOIR (EP)
- formes associées=VOIR AUSSI
(vers d'autres vedettes)

2) les notes permettant d'identifier la forme retenue: = expliquer les relations entre celle-ci et les formes rejetées et associées et d'indiquer les sources consultées pour réunir toutes les données

3) les données complémentaires: p.ex; nationalité et langue de l'auteur ou de l'oeuvre pour les titres uniformes

Dans un fichier d'autorité toutes les zones vedettes (=formes retenues, formes rejetées, formes associées) servent de point d'accès aux notice d'autorité. Ainsi quelle que soit la clé de recherche utilisée, le catalogueur est automatiquement orienté vers la notice d'autorité dans laquelle figurent des indications sur l'utilisation de la vedette dans le fichier bibliographique .

Pour pouvoir mieux comprendre la fonction du fichier d'autorité, on doit connaître les caractéristiques et le rôle des listes d'autorité, qui ne sont pas des listes simples.

L'exigence d'un fichier d'autorité ou d'une liste d'autorité est liée à des langages documentaires ou autrement dit à des types de langages d'indexation.

Il existe trois grands types de langages d'indexation ou documentaires

- 1) Langage libre: - les listes des mots clés
- les listes des descripteurs libres

- 2) Langage contrôlé: - les listes d'autorité
- les thesaurus de descripteurs

- 3) Langage codifié: - l'indexation CDU
- la classification

Notre recherche ne porte pas sur les caractéristiques de ces différents types de ce langage, mais se limite aux listes d'autorité.

5.2.1 Caractéristiques de la liste d'autorité

Son contenu:

- les listes d'autorité sont constituées des concepts, qui représentent d'une manière univoque le contenu des documents ou des questions dans un système documentaire donné

- seuls les termes figurant dans cette liste peuvent être utilisés pour indexer des questions et des documents ("liste finie")

- en principe chaque concept est exprimé par un seul descripteur, c'est à dire qu'une sélection des termes représente les concepts les plus utilisés dans le domaine couvert par le système.

- une liste se présente comme un ensemble non structuré de descripteurs (généralement de volume restreint)

- les descripteurs sont créées par des spécialistes des domaines scientifiques, qui aussi assurent la maintenance de la liste par le suivi de la littérature spécialisée. Lorsqu'un nouveau concept apparaît et est choisi par ces spécialistes, il faut l'ajouter à la liste.

Sa forme:

- en général monolingue, exceptionnellement peut-être multilingue

- alphabétique

- l'orthographe des termes figurant dans les documents est vérifiée.

Son langage:

- est contrôlé, c'est à dire que les expressions en langage naturel sont traduites en descripteurs

- si l'expression d'un concept d'un document figure dans la liste le document sera correctement indexé.

- Si l'expression d'un concept d'un document ne figure pas dans la liste on y trouvera un terme équivalent.

Différences par rapport au thesaurus:

- contrairement au thesaurus, la liste d'autorité ne comporte pas de relations sémantiques entre les descripteurs.

5.2.1.1 La liste d'autorité RAMEAU

RAMEAU (Répertoire d'Autorité Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié) est constitué par le fichier des vedettes-matière de la Bibliothèque Nationale, issu dans sa majorité du Répertoire de vedettes-matière (RVM) de la Bibliothèque de l'Université Laval à Québec, lui-même issu de Library of Congress Subject Headings (LCSH), liste d'autorité-matière de la Bibliothèque du Congrès à Washington. D'autre part, un certain nombre de vedettes de la liste de la BN viennent de la liste d'autorité de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), elle-même issue du RVM.

RAMEAU est né en 1986, il succédait à la liste d'autorité LAMECH. La liste a été imposée aux bibliothèques universitaires à cause de la nécessité de cohérence et de l'informatisation. En ce qui concerne la Bibliothèque Municipale de Lyon, elle l'a adopté vers 1986. A l'heure actuelle, on utilise RAMEAU sous deux formes: les professionnels au cours du catalogage informatisé créent les vedettes-matière à l'aide des microfiches, d'ailleurs le fichier de la Bibliothèque Nationale est disponible pour eux sur CD-ROM dont le lecteur se trouve dans la Salle de Référence.

La constitution de cette liste d'autorité répond à un double besoin; les bibliothécaires peuvent éviter deux erreurs:

confondre sous une même rubrique deux auteurs ou deux concepts différents, et disperser sous plusieurs rubriques différentes un même auteur ou un même sujet. (Voir annexe)

5.2.1.1.1 Présentation matérielle

Le premier trait le plus caractéristique de la liste est que le vocabulaire et la syntaxe sont unifiés. Evidemment, cette exigence résulte de la coopération entre toutes les bibliothèques. Le but plus lointain est d'ailleurs de développer l'indexation des documents de toute nature et de tous les supports en gardant les principes de l'uniformisation.

Le deuxième trait caractéristique principal résulte du "genre" de RAMEAU: **c'est une liste d'autorité** qui n'est pas équivalente à un thesaurus. Cela veut dire qu'elle est encyclopédique, non spécialisée, elle s'oppose au caractère systématique, exhaustif et hiérarchisé des thesaurus.

Le troisième trait de caractère touche la question de la quantité et de l'évolution. Le répertoire est plus riche pour certains domaines (p. ex. pour le domaine scientifique) que le fichier d'autorité-matière de la Bibliothèque Nationale par lequel il avait été constitué. Actuellement, la différence peut être estimée à peu près à 3.000 notices. Il faut remarquer en même temps qu'on peut faire évoluer cette liste très facilement.

Le quatrième trait: son langage est contrôlé et pré-coordonné, ainsi il simplifie l'accès aux sujets. Le fait que le vocabulaire et la syntaxe sont le plus possible unifiés, que les règles syntaxiques sont plus figées et exprimées par les vedettes-matière construites assure l'homogénéité de l'indexation.⁵

5 Dans l'indexation-matière hongroise le vocabulaire et la syntaxe se séparent plus distinctement.

Sa forme:

- liste d'autorité en ligne sur le SUNIST,⁶
- liste d'autorité sous forme de microfiches,
- édition sur papier uniquement des noms communs.

Sa typographie:

Pour des raisons informatiques, la liste RAMEAU est éditée en minuscules. **Les termes retenus apparaissent en caractère gras, les termes exclus en italique**, les articles qui ne sont pas pris en compte dans le classement alphabétique figurent entre < >.

5.2.1.1.2. Vocabulaire et nature des termes

Le RAMEAU contient **différents types de vedettes d'autorité:**

1. **noms communs (NC)**
2. **noms propres:**
 - noms de personnes physiques (NP)
 - noms de collectivité (CO)
 - noms géographiques (NG)
3. **les titres:**
 - titres d'anonymes (AN)
 - titres uniformes (TU)
 - titres de publications en série (TP)

On distingue deux grands types de termes :

- les admis,
- les exclus.

⁶ A l'heure actuelle l'accès en ligne n'est pas possible pour les catalogueurs de la Bibliothèque Municipale. Toute exploitation du travail repose donc sur les produits RAMEAU: les professionnels doivent toujours consulter le RAMEAU sur microfiches et le Guide d'indexation en cataloguant complètement.

En principe les termes exclus sont plus ou moins synonymes, avec des nuances stylistiques. Parfois on exclut certains termes pour que le principe de la structure en tiroir soit assurée, parfois les exclus sont des termes spécifiques inclus dans un autre.

Problèmes :

On ne trouve pas dans la liste d'autorité

- les vedettes-matière construites utilisant des subdivisions affranchies (sauf quelques exceptions),
- les multiples (vedette + plusieurs adjectifs: il est interdit de créer une telle vedette-matière <Littérature française, anglaise>),
- certaines subdivisions de RAMEAU qui figurent dans le Guide d'indexation ne sont pas dans la liste d'autorité (p. ex. les subdivisions chronologiques pour les pays d'Afrique),
- des compléments de vedettes qui sont rajoutables à toutes les vedettes existant dans la liste,
- des mises en rapports des notions; dans ce cas il faut créer deux vedettes.

6. ROLE DU LOGICIEL D'AUTORITE DANS LE SYSTEME GEAC

- Il contrôle et assure la cohérence des vedettes, c'est à dire:

- des vedettes auteurs
- des vedettes matières et titres;
- BPS peut traiter des notices d'autorité auteurs personnes ou collectivité,
- des vedettes sujet,
- titres uniformes.

Mais le contrôle se fait à une condition: que soit créé un lien entre la vedette de la notice bibliographique et la forme retenue de la notice d'autorité. (Zones 2xx, 4xx, 5xx et 6xx,7xx etc.), plus simplement un lien entre notices bibliographiques et notices d'autorités correspondantes. C'est le catalogueur, qui décide et crée le lien en se conformant aux possibilités offertes par le système, définies dans les fichiers FILINK et BTPROD.⁷

Problèmes:

- la liste d'autorité qui détermine la forme retenue, n'est utilisée à la BM de Lyon que depuis 1986. Avant cette date, les vedettes matières étaient créées par le catalogueur, c'est pourquoi:

- les anciennes vedettes matières et les nouvelles sont différentes,
- il y a beaucoup de répétition,

⁷ Dans la chapitre suivante, on en parlera en détail avec des exemples.

- de nombreuses vedettes matières ne sont pas conformes aux choix de la liste d'autorité RAMEAU.

Exemple :

A la BM sur le système Geac dans le catalogue public (OPAC) quand on cherche le sujet yoga, on tombe sur ces vedettes matières: (voir annexe n°5)

6.1 Comment le contrôle d'autorité intervient-il dans BPS?

Les vedettes du fichier bibliographique sont autorisées par le biais d'un lien avec les notices d'autorité.

Exemple :

Les zones bibliographiques contrôlables sur le système Geac, en format UNIMARC:

Auteurs personnes physiques :

700: Vedette principal - Auteur personne physique
 701: Vedette co-auteur _ Auteur personne physique
 702: Vedette secondaire - Auteur personne physique

Collectivités et congrès auteurs:

710 0x: Vedette principale - Collectivité auteur
 711 0x: Vedette co-auteur - Collectivité auteur
 712 0x: Vedette secondaire - Collectivité auteur
 710 1x: Vedette principale - Congrès auteur
 711 1x: Vedette co-auteur - Congrès auteur
 712 1x: Vedette secondaire - Congrès auteur

Titres uniformes:

- 500: Titre uniforme
- 501: Titre uniforme - collectif
- 503: Titre de forme (regroupements conventionnels)
- 530: Titre clé - périodiques

Vedettes sujets:

- 600: Vedette sujet - Personne physique
- 601 0x: Vedette sujet - Collectivité
- 601 1x: Vedette sujet - Congrès
- 602: Vedette sujet - Nom de famille
- 604: Vedette sujet - Auteur-titre
- 605: Vedette sujet - Titre
- 606: Vedette sujet matière nom commun**
- 607: Vedette sujet nom géographique

Le fichier d'autorité est composé de notices d'autorité correspondant à la nature de la vedette, enregistrée dans la notice. Ces types suivants:

- 1) Auteur personne physique
- 2) Auteur collectif
- 3) Auteur congrès
- 4) Auteur nom de famille
- 5) Auteur - Titre
- 6) Sujet géographique
- 7) Sujet matière
- 8) Titre uniforme (y compris titres de série)
- 9) Titre collectif

Par rapport à notre sujet nous nous sommes intéressés surtout à la zone 606. Ci-dessous, je présente le contrôle de cette zone:

AVANT LE LIEN

Zone de la notice

bibliographique

(externe)

Vedettes matières corres-

pondantes dans RAMEAU

606=Nom commun-Vedette matière

606 Cyclisme

NC Cyclisme

EP Sport cycliste [VOIR]

EP Vélo (sport) [VOIR]

TA Bicyclettes [VOIR AUSSI]

TA Cyclotourisme [VOIR AUSSI]

On le verra, une notice d'autorité comprend certaines zones fixes et certaines zones variables:

1xx = Données de contrôle etc.,

2xx = Forme retenue,

4xx = Forme rejetée = VOIR reliée à la forme autorisée dans la zone lxx,

5xx = Forme associée = VOIR AUSSI, reliée à la forme autorisée d'autres notices d'autorité,

8xx = Notes pour donner des renseignements sur la source, le domaine etc. de la vedette autorisée.

APRES LE LIEN

Dans la notice biblio-
graphiqueDans la notice d'autorité

L606 \$aCyclisme

250 \$a Cyclisme

450 \$a Sport cycliste = VOIR

450 2 \$a Vélo\$xSport = VOIR

550 \$a Bicyclettes = V.AUSSI

550 2 \$a Cyclotourisme =V.AUSSI

La majuscule L devant le n°606 indique, que cette zone est liée à la notice d'autorité.

Comme on le voit, le fichier d'autorité sert de **référence**

- dans la création des nouvelles vedettes;
- dans la modification et dans la mise à jour des vedettes déjà existantes.

Dans la liste d'autorité RAMEAU:

- les termes EP = Employé pour = forme rejetée génèrent les renvois VOIR (sur Geac en format UNIMARC c'est la zone 450);

- Les termes TA = Termes associés génèrent les renvois VOIR AUSSI pour le lecteur, pour le catalogue public OPC. (Sur Geac en format UNIMARC c'est la zone 550).

La création d'un lien entre une zone de notice bibliographique et une notice d'autorité permet de modifier le contenu de la zone lié. La notice d'autorité est ainsi lié à la notice bibliographique et le Numéro de Notice Bibliographique (NNB) de la notice liée s'ajoute à l'index du lien autorité. Cet

index énumère et recense les notices liées à une notice d'autorité donnée.

6.1.1 Le rôle du contrôle

Le fichier d'autorité contrôle les vedettes autorisées du fichier bibliographique. Ce contrôle permet

- l'accès,
- la création,
- la modification et
- l'autorisation des vedettes.

6.1.1.1 Accès aux vedettes

Les fichiers d'autorité et bibliographique sont séparés, mais l'extraction des clés d'index s'effectue dans les deux à la fois. Par exemple, pour créer l'index matière, le système extrait les clés d'index des notices d'autorité et bibliographique, et les regroupe dans une même liste alphabétique. Les zones 2xx et 4xx des notices d'autorité, étant indexées la recherche documentaire se fait aussi bien dans ces zones que dans les zones indexées des notices bibliographiques.

Quand un catalogueur recherche une clé correspondant au contenu de la zone 4xx (c'est-à-dire la forme rejetée), le système réoriente automatiquement la recherche vers la forme retenue de la zone 2xx. Sur la liste de réponses, ce renvoi se repère par l'expression "VOIR".

Exemples :

TGV

VOIR: Trains à grande vitesse

Yoga physique

VOIR: \$aYoga\$xHatha

6.1.1.2 Création des vedettes

Le contrôle d'autorité des nouvelles vedettes se fait dans le fichier d'autorité. La notice d'autorité de la vedette retenue n'apparaît qu'une fois dans le fichier d'autorité. Chaque fois que cette vedette se trouve dans une notice bibliographique, il faut la lier à la notice d'autorité correspondante.

Exemple :

Dans l'exemple précédent nous avons créée la notice d'autorité pour le livre p.ex: Pratique du cyclisme/Peter Konopka

Sa notice d'autorité:

```
250  $aCyclisme
450  $aSport cycliste
450 2 $aVélo$xSport
550  $a Bicyclettes
550 2 $a Cyclotourisme
```

Comme le voit, la vedette retenue (250) n'apparaît qu'une fois dans le fichier d'autorité. En cataloguant ces livres: Cyclisme: De l'école à la compétition; Cyclisme de loisir et cyclotourisme etc. on peut créer le lien sans créer une nouvelle notice d'autorité. L'ordre TLI (trouve lien) 606 fait apparaître à l'écran la notice d'autorité, l'ordre CLI (confirme le lien), puis l'ordre VNL (voir notices liées) permet de visualiser toutes les notices sont liées à la même notice d'autorité.

```
VNC  Le vélo aujourd'hui
      Le vélo
      Vous et le vélo
      Ma bicyclette etc.
```

6.1.1.3 Modification des vedettes

Quand une zone bibliographique est liée à une notice d'autorité donnée, la vedette de cette zone ne peut être modifiée que dans la notice d'autorité. Il y a deux possibilités:

1. Si on veut modifier la zone, on doit d'abord briser le lien

Exemple:

Le titre du livre: Judaïsme au présent

L 606 \$aJudaïsme\$xHistoire\$z20e siècle

On doit modifier le contenu de cette zone, parce que celui-ci ne correspond pas à la forme de la liste d'autorité RAMEAU.

On doit d'abord briser le lien :

BRI 606

MAJ 606 (Mise à jour 606 pour pouvoir corriger)

606 \$aJudaïsme\$z20^e siècle [modification]

TLI 606

CLI 606

2. Ne pouvant changer directement la notice bibliographique, on modifie la notice d'autorité.

Restons sur le même exemple!

Notice bibliographique (avant la correction):

200 \$aJudaïsme au présent

L 606 \$aJudaïsme\$xHistoire\$z20e siècle

Notice d'autorité (avant la correction):

250 \$aJudaïsme\$xHistoire\$z20^e siècle

Cette forme ne correspond pas à une forme de la liste d'autorité RAMEAU.

(après la correction):

250 \$aJudaïsme\$z20^e siècle

450 \$aJudaïsme\$xHistoire\$z20^e siècle

Je corrige la notice d'autorité, puis je visualise la zone 606 de la notice bibliographique, avec laquelle la notice d'autorité est liée.

Notice bibliographique (après la correction):

200 \$aJudaïsme au présent

L 606 \$aJudaïsme\$z20^e siècle

Elle est corrigée automatiquement. Alors une modification de la notice d'autorité devient immédiatement visible pour les autres catalogueurs, parce que le fichier d'autorité contient toutes les mises à jour d'une vedette et de ses liens avec les autres vedettes.

La modification du renvoi "VOIR AUSSI" fonctionne de la même façon. La modification d'une zone liée 5xx ne peut se faire que par la zone 2xx à laquelle elle est liée. Ainsi pour modifier une zone 550 la mise à jour doit porter sur la forme retenue (zone 250) de l'autre notice d'autorité.

Remarques:

De nombreuses vedettes de notices bibliographiques peuvent être liées à une notice d'autorité. Toute modification de la forme retenue de la notice d'autorité se répercute

immédiatement sur toutes les notices bibliographiques qui lui sont liées.

La création de liens avec une notice d'autorité permet aussi de modifier en série les nombreuses notices bibliographiques anciennes dont les vedettes matières ne correspondent pas à la liste d'autorité. Par cette méthode la correction peut se faire rapidement.

Exemple:

A la suite d'une erreur de catalogage, 17 notices d'ouvrages de l'auteur hollandais Robert Van Gulik sont entrées sous le nom VAN GULIK, Robert au lieu de GULIK, Robert Van. La zone 700 de ces notices doit donc être modifiée dans BPS. Je visualise la première notice en format UNIMARC.

Notice bibliographique (avant correction):

700 1\$a Van Gulik\$bRobert

Pour modifier le contenu de cette zone, je crée d'abord une "nouvelle notice d'autorité" avec une forme retenue conforme aux recommandations de l'IFLA. (Names of persons, 1977).

Notice d'autorité:

200 1 \$aGulik\$bRobert van

Je rappelle la notice bibliographique contenant la forme éronnée. La création d'un lien entre la zone 700 éronnée et la notice d'autorité va permettre de modifier automatiquement le nom d'auteur:

Notice bibliographique (après correction):

L 700 1\$aGulik\$bRobert van

(Voir annexe)

Il est ainsi possible de corriger en série des entrées (auteur ou matière) non conforme à la liste d'autorité.

Cet exemple prouve bien la nécessité d'un fichier d'autorité, où le catalogueur est orienté vers les formes exactes.

6.1.1.4 Contrôle d'autorité des vedettes

Le fichier d'autorité donne la norme permettant d'évaluer le besoin de nouvelles vedettes et de renvois. Avant l'ajout d'une nouvelle notice bibliographique dans la base, les zones d'autorisation peuvent être comparées par la commande TLI (trouver lien) à la fois aux vedettes retenues (2xx) et à leur forme rejetée (4xx) dans le fichier d'autorité. S'il y a une correspondance, la zone de la notice bibliographique et la notice d'autorité sont liées.

Les étapes de l'autorisation d'une vedette dans BPS:

1. Le catalogueur recherche dans le fichier d'autorité une forme retenue correspondant à la vedette de la notice bibliographique : TLI .

2. Le système Geac affiche les résultats de la recherche:

a) soit : rien trouvé avec les critères donnés

b) soit il affiche la notice d'autorité qui existe déjà dans la base et qui est correspond à la vedette de la notice bibliographique

c) soit, faute de notice d'autorité correspondante, le système affiche la notice d'autorité la plus proche.

3. Le catalogueur:

a) lie la vedette de la notice bibliographique à une notice d'autorité, ou

b) crée une notice d'autorité provisoire à mettre à jour ultérieurement.

6.2 FILINK et BTPROD

Deux fichiers d'édition existent pour gérer les données: FILINK et BTPROD.

Parmi ces deux "documents" qui font partie du logiciel Geac, c'est FILINK qui

-initialise les données d'autorité,

-qui définit exactement le fonctionnement et la marche à suivre,

-qui définit les données de BTPROD concernant les autorités,

-qui définit les liens, dont il existe trois types:

1) Lien entre une notice bibliographique et une autre notice bibliographique⁸

2) Lien entre une notice bibliographique et une notice d'autorité correspondante

3) Lien entre une notice d'autorité et une autre notice d'autorité.

⁸ La Bibliothèque Municipale de Lyon ne l'utilise pas.

FILINK se compose de 14 éléments par rang:

- 1) Le nom du lien qui est un produit de BTPROD
- 2) La notice à partir de laquelle on va faire le lien (=TLI)
- 3) Le type de notice avec laquelle on fait le lien
- 4) Le champ, le numéro de la zone de la notice bibliographique en format UNIMARC à partir duquel on va créer le lien (TLI)
- 5) Indicateur, qui indique la signification dans un champ selon les règles d'UNIMARC (L'indicateur peut-être: 0, 1)
- 6-7) Non renseigné par la BM
- 8) Le statut du lien, c'est à dire sur ce champ est-on obligé de créer un lien ou pas.
- 9) Type de recherche que génère l'ordre TLI (trouver lier)
- 10) Index utilisé pour la recherche
- 11) Type de lien: le lien est-il réciproque ou non
- 12) Numéro de champ de la forme retenue de la notice cible, c'est à dire, la notice avec laquelle on va créer le lien
- 13) Type de notice créé par l'ordre NAT (création de nouvelle autorité)
- 14) Ces "données" qualifient la recherche qui est effectuée par l'ordre TLI (SeA=VOIR, SeAT= VOIR AUSSI, BQ TOPI=sujet, UTITL=Titre uniforme, TO PI= Sujet nom commun)⁹

6.2.1 Concordance FILINK et BTPROD

En examinant le fichier FILINK et en le comparant avec BTPROD, on trouve les champs correspondant aux autorités.

Par UNIMARC le système nous donne toutes les possibilités pour créer des liens entre les notices et des

⁹ Les exemples sont dans la partie suivante.

autorités, y compris des liens réciproques UNIMARC nous offre une large échelle des possibilités et c'est toujours la bibliothèque qui décide lesquels seront utilisés.

Examinons d'abord les champs d'autorités de FILINK en rapport avec les "produits" de BTPROD: (Voir annexe)

FILINK		BTPROD	
Rang	Prod.corresp.BTP.	Zone de dép.	Zone arrivé
34	APH	700 - 200 ANP	Prod=APH
35	AGP	701 - 200 ANP	Prod=ASP
36	AAP	702 - 200 ANP	Prod=AAP
37	APC	710(2) - 210 ANC	Prod=APC
38	APG	710(1) - 210 ANR	Prod=APG
39	ASC	711(2) - 210 ANC	Prod=ASC
40	ASG	711(1) - 210 ANR	Prod=ASG
41	AAC	712(2) - 210 ANC	Prod=AAC
42	AAG	712(1) - 210 ANR	Prod=AAG
43	TPU	500 - 230 ATU	Prod=TPU !
44	TUN	503 - 230 ATU	Prod=TUN!
45	TUC	501 - 235 ATU	Prod=TUC
46	TSU	530 - 230 ATU	Prod=TSU
47	SPE	600 - 200 ANP	Prod=SPE
48	SCO	601(2) - 210 ANC	Prod=SCO
49	SCG	601(1) - 210 ANR	Prod CSG
50	STI	605 - 230 ATU	Prod=STI
51	SMA	606 - 250 ASM	Prod=SMA
52	SGO	607 - 215 ANG	Prod=SGO
59	RAP	500 - 200 ANP	Prod=RAP
60	RAC	510(2) - 210 ANC	Prod=RAC
61	RAG	510(1) - 210 ANR	Prod=RAG
62	RTU	530 - 230 ATU	Prod=RTU
63	RSM	550 - 250 ASM	Prod=RSM
64	RSG	515 - 215 ANG	Prod=RSG

**7. INVENTAIRE DES POSSIBILITES DE LA CREATION DES LIENS
ILLUSTRE PAR DES EXEMPLES**

Pour commencer, regardons un exemple simple mais complet qui représente les phases de la création d'une notice d'autorité et ce que ça donne dans l'OPAC et dans BPS. (Module de catalogage)

Mon livre: Le vélo aujourd'hui

Comme je l'ai mentionné les vieilles notices bibliographiques ne contiennent pas la zone 606, mais la zone 610 pour le sujet matière. C'est pourquoi d'abord je renumérote la zone et j'écris la **vedette matière** que j'avais choisie dans la liste d'autorité RAMEAU, et qui correspond au sujet du livre.

Je trouve:

NC [nom commun]	Cyclisme
EP [employer pour-forme exclue]	Sport cycliste
EP	Vélo sport
TA [terme associé]	Bicyclettes
TA	Cyclotourisme

Dans BPS:

RNE 610 606 [renumérotation des zones]

606 \$aCyclisme

TLI 606 [trouve lien pour cette zone]

"Rien trouvé avec ces critères"

NAT [création d'une nouvelle notice d'autorité]

[L'ordinateur la crée automatiquement]

EL 606\$aCyclisme

VAL

[Validation]

Ecran: L606\$a Cyclisme

VL1

[Visualisation de la notice
d'autorité]

Je tombe sur la notice d'autorité créée par la machine automatiquement.

Ecran: 001

250 \$aCyclisme

Après avoir changé de groupe de catalogage, les notices d'autorité étant créées dans un autre groupe, je peux compléter la notice d'autorité en y ajoutant les autres zones et les autres formes de RAMEAU, pour que soient générés les renvois VOIR et VOIR AUSSI.

AJO 450

[ajouter zone 450= renvoi VOIR]

Ecran: 001

100

250 \$aCyclisme

450 \$aSport cycliste

450 2 \$aVélo\$xSport

AJO 550

[ajouter zone 550= VOIR AUSSI]

Ecran: 001

100

250 \$aCyclisme

450 \$aSport cycliste

450 2 \$aVélo\$xSport

550 \$aBicyclettes

550 2 \$aCyclotourisme

Conséquences sur le catalogue public (OPAC)

Recherche par sujet: TOU/SUJ/VELO

Ecran: sujet vedettes matières

Vélo Sport

VOIR: Cyclisme avec 29 références

Vélocipèdes

VOIR: Bicyclettes avec 9 références

Vélos

VOIR: Bicyclettes avec 9 références

Rang dans le FILINK:

47 SPE 600-200 ANP [Autorité nom de personnel]Dans la notice bibliographique:

600 = Nom de personne - vedette matière

Dans la notice d'autorité (ANP):

200 = Nom de personne-forme retenue

34 APH 700-200 ANP [Autorité nom de personnel]Dans la notice bibliographique:

700 = Nom de personne - vedette auteur

Dans la notice d'autorité (ANP):

200 = Nom de personne-forme retenue

Il y a deux possibilités:

- 1) le nom de vedette est l'auteur
- 2) le nom de vedette est sujet

Peut-on créer un lien de ces deux formes avec la même notice d'autorité ?

A/ ICI AUTEUR VAN GOGH

Titre: Correspondance générale/Van Gogh

200 1 \$aCorrespondance générale\$fVincent Van Gogh

700 1 \$aVan Gogh\$bVincent

Je veux créer un lien pour la zone 700:

TLI 700: Rien trouvé avec ces données

NAT = création d'une nouvelle notice d'autorité

dans notice d'autorité provisoire:

200 \$aVan Gogh\$bVincent

Lien effectué.

B/ ICI SUJET VAN GOGH

Titre: Nous, Theo et Vincent Van Gogh/Pierre Legrohon

200 1 \$aVan Gogh le soleil en face\$fPascal Bonafous

611 \$aVan Gogh,Vincent (1853-1890)

- il n'y a pas de zone 600 mais une zone 611 (ancienne notice) qui nous montre, que l'indexation n'est pas conforme à RAMEAU. Pour pouvoir soumettre la vedette matière à autorité, je dois renuméroter la zone et puis j'essaie de créer un lien avec la notice d'autorité nom de personne créée précédemment.

611 \$aVan Gogh, Vincent (1853-1890)

RNE 611

600

TLI 600: Rien trouvé avec ces critères donnés

Problèmes :

mais il me propose la notice d'autorité la plus proche de ma demande, c'est à dire, il me propose celle que j'avais créée pour les livres dont Van Gogh est l'auteur.

200 \$aVan Gogh\$bVincent

Je confirme le lien par l'ordre CLI et après visualisation, je trouve cette forme:

Elément d'entrée:

600 \$aVanGogh\$bVincent\$f1853-1890

Après le lien:

600 \$aVan Gogh\$bVincent

Remarques :

- comme on le voit j'ai perdu la subdivision \$f (dates),

- le système a uniformisé l'élément d'entrée sur la forme retenue de la notice d'autorité avec laquelle le lien a été créé.

- dans la zone 600 j'ai besoin de \$f (dates), mais quand le nom de personne est auteur, je n'en ai pas besoin.

- Deux notices d'autorité différentes doivent être créées l'une controlant les champs auteur, l'autre les champs matière.

La notice d'autorité suivante soulève un autre problème du système:

Titre: Vie de Joseph Roulin/Pierre Michon

200 \$aVie de Joseph Roulin\$fPierre Michon
 600 \$8frBN001597925\$aVanGogh\$bVincent\$f1853-1890
 \$8frBN0015689774526\$xAmis et relations
 700 \$8frBN1258963\$aMichon\$bPierre

TLI 600: Rien trouvé avec les critères de recherche donnés

600:01 frBN[N°]Van Gogh Vincent

Problèmes:

Le système ne trouve pas la notice d'autorité qui existe déjà, et refuse le lien à cause du \$8; Dans FILINK nous ne trouvons rien qui concerne ce problème. Regardons dans BTPROD:

PROD=SPE
 Filid=MON
 Field=ITAG
 T 600
 Field=LTAG
 T 200

D'après BTPROD l'ordre TLI (trouver lien) prend en compte l'ensemble du champ 600, y compris le contenu du \$8: Dans la recherche sujet générée par l'ordre TLI, le champ 600 est donc indexé à frBN...

La solution est d'exclure le \$8 du contrôle d'autorité dans BTPROD:

PROD=SPE
 Filid=MON
 Field=ITAG
 T 600, -\$8
 Field=LTAG
 T 200

CONCLUSION**Remarques :**

La constitution d'un fichier d'autorité est nécessaire et demandera beaucoup de temps et la participation de nombreux catalogueurs. A l'heure actuelle la base ne contient que 70 notices d'autorité environ.

Avant tout il semble nécessaire de définir les limites du contrôle d'autorité:

- le plus urgent est le contrôle d'autorité matière,

- pour éviter une multiplication excessive du nombre de notices d'autorité il est conseillé de limiter le nombre de sous-zones des vedettes soumises à autorité. Par exemple: pour les vedettes matières nom de personne on n'a besoin que des sous-zones suivantes:

\$a Prénom

\$b Nom

\$c Qualification autres que les dates¹⁰

\$f Dates

Le système permet de gérer de véritables notices d'autorité qui ne se contentent pas de fixer des vedettes et de multiplier des renvois mais contiennent des informations diverses qui permettent une réutilisation ultérieure pertinente dans les notices bibliographiques.

Il est indispensable de tenir à jour la liste des formes rejetées à partir des différentes formes de la vedette.

10 Exemple: \$aNapoléon I\$cEmpereur des français\$f1769-1821

Certains champs sont entrés en format UNIMARC p.ex; 6xx, 7xx etc. et conformément à RAMEAU pour les vedettes matières. Ils peuvent être soumis tels quels à autorité,

Une partie des données déjà entrées dans la base doivent être corrigées: p.ex. les vedettes matières créées avant l'emploi de RAMEAU. Cela représente une bonne proportion des données entrées dans le système. Ces vedettes ont été entrées dans une zone 610 qui doit être renumérotée pour pouvoir être soumise à autorité. Cette procédure permettra de modifier les vieilles notices bibliographiques et leurs matières et de les reformater conformément à UNIMARC et ainsi assainir l'ensemble du catalogue.

Mon stage à la Bibliothèque Municipale de Lyon a été l'occasion d'un échange intéressant et enrichissant. J'ai eu la possibilité de connaître un système intégré, ce qui a été très utile.

Les deux mois à venir me permettront de continuer et compléter ce que j'ai commencé à faire.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDIQUEZ, M. Les fichiers d'autorité de la base BN-OPALE. In Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français. N° 148 , 1990. pp. 31-50.

BOISARD, G. Typologie des publications officielles, fichiers d'autorité et normes auteurs sur les collectivités. In La Gestion des publications officielles. Paris, 1988. pp. 37-38.

CAILLAT, G. Constructon d'un fichier d'autorité des vedettes matières. Chartres, 1981. Manuscrit. 91 p.

CHAUMIER, J. Analyse et langage documentaire. Paris: Entreprise Moderne d'Edition, 1982. 186 p.

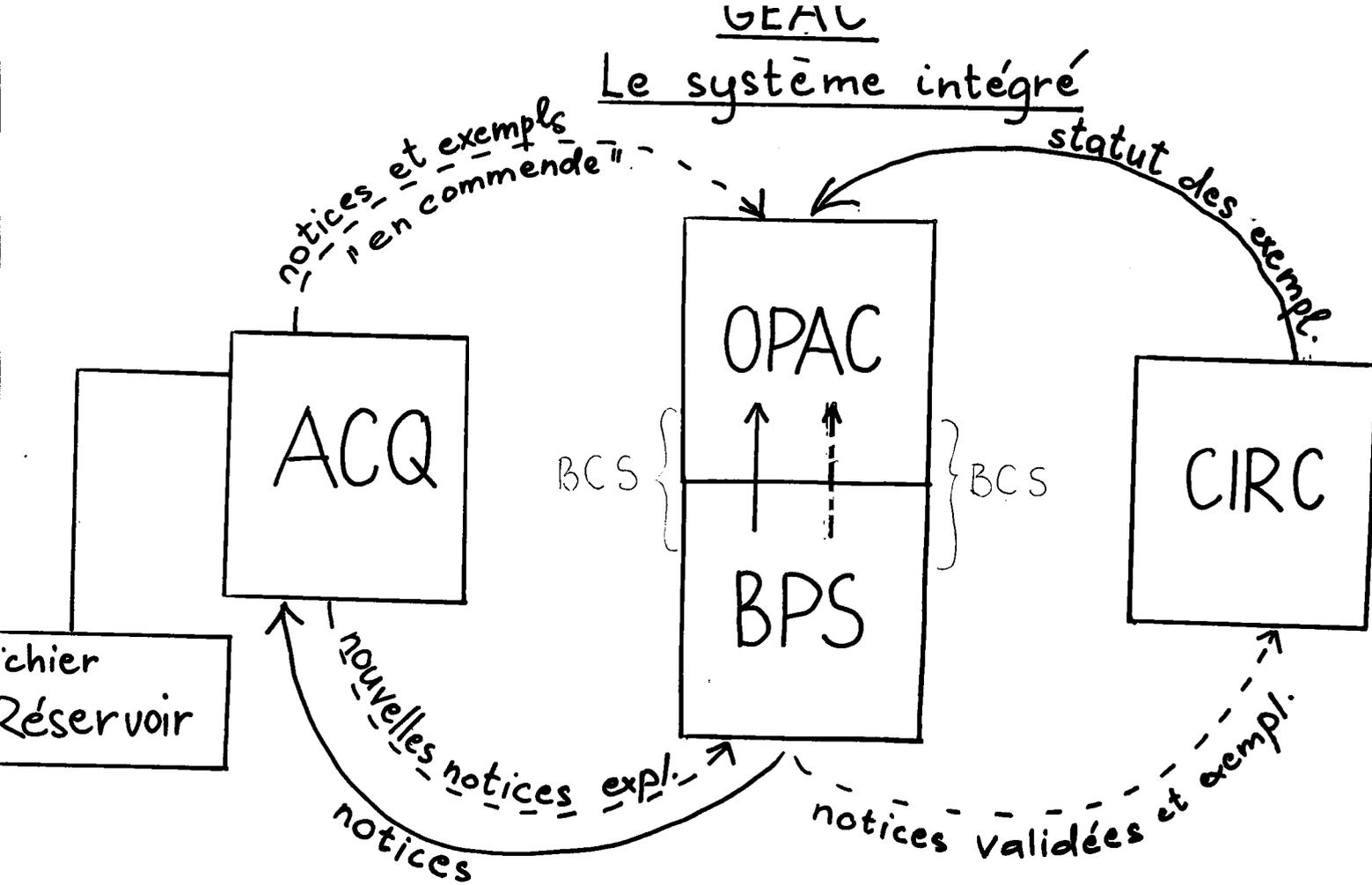
DUCLOS-FAURE, D. Les fichiers d'autorité informatisés. In Normatique. N° 6. février 1987.

Guide d'indexation RAMEAU. Paris: Bibliothèque Nationale, 1992.

Manuel UNIMARC. Munchen; London; New York; Paris.: Saur, 1991.

VAN SLYPE, G. Les langages d'indexation: conception, construction et utilisation dans les systèmes documentaires Paris: Edition d'Organisation, 1987..

ANNEXES



ACQ = Acquisitions et de bulletinage

OPAC = Catalogue consultable en ligne (Open public access catalogue)

----- → en temps réel

BPS = Catalogage (Bibliographic processing system)

CIRC = Module de gestion du prêt

----- → en temps différé □ = Modules

MARC = Machine Readable Cataloguing

cat ✓ Bps ✓
FRACON
32 968

che tit
Vélo, vélo, vélo

Niv. 5
grp: biblio

[num. de notice bibliog.]

NNB: 001 MAI. MON [Exe]

LABEL: Encod: Typnot: a Nivbib: m ISBD: Pos 19:

001 Bm Ly 001

* 002 \$a fr BN 002

004
010 \$a ISBN \$b Rel \$d prix 58,7

020 \$a FR \$b [numéro].

100 19840420 d 1983

↑ la date de la cat.
↑ monop. édité dans une année
↑ année p.

m
↑ niveau intellectuel
m = gr. publ. adulte

fre y 0103 ba ← latin alph. du titre

il ne s'agit pas d'une publ. officiel

notice non modifiée

↓ les normes de l'ISO, latin car.

N° de l'identification de la notice
zone oblig. identifiant

ISBN

N° de la bibliographie nationale

Données générales du traitement, du livre (36 car!)

101 0 \$a fre

↑ doc. dans la langue originale (1 = traduction)

Langue du document

- 200 1 \$a Vélo, vélo, vélo \$f Jean Duvry \$g présenta-
 tion, traduit, collect. etc.
 \$c = sous titre
- * 204 \$a LIVRE
 205 \$a 2^e éd.
 210 \$a Paris \$c Denoël \$d 1983 \$e impr. en Italie
 215 \$a XXVI - 508 p. \$c ill. \$d 25 cm
- 225 2 \$a Sinople \$v 80
 300 \$a Version abrégé
 333 \$a Préadolescence 11-14 ans
 410 \$t Sinope \$v 80
 454 \$t Titre original
- L 606 \$a Cyclisme \$x 20^e siècle
 676 \$a 796.6 \$v 19a
 700 1 \$a Duvry \$b Jean \$3 Numéro de la notice d'auteur!!
 702 1 \$a Roth \$b Gabriel [événement lié au BHyJ] \$4/730
 991 \$a Notice envoyée à la BN
 999 \$a 001

- Titre et mention de responsabilité
- Support
- Édition
- Adresse bibliographique
- Collation
- Collection
- Notes générales
 Notes sur le public
 Collection
- Titre original
- V. matière - nom commun

- Nom de personne - mention de la responsabilité principale
 Nom de personne - -11- secondaire
 Notice

Annexe 3

Voir page 21.

LEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU *RECHERCHE SUJET

sujet: CUISINE LYONNAISE reponse: 2 sujets

References dans
le catal. general

e lyonnaise	2
e lyonnaise -- recettes	2

~~si~~heroenaaganthe -OU BIEN- ARR - feuilleter en arriere
ouvelle recherche

o ou code: AVA Puis touche ENV

LEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU *RECHERCHE SUJET

sujet: LYON CUISINE reponse: 2 sujets

References dans
le catal. general

- cuisine	1
- cuisine -- recettes	1

es numeros a gauche -DU BIEN-

uilleter en avant

ARR - feuilleter en arriere

ouvelle recherche

o ou code: AVA

Puis touche ENV

IEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU *RECH. MOT ASSIST

u plusieurs mots. Option 1 ou 2, mais pas les 2

ndex : CUISINE LYONNAIGE

uteur : ET

itre : ET

ujet :

res : (annee) avant: Langue :TOU Media:TOU

- Si vous tapez vos mots dans cette zone, la recherche portera sur TOUS LES MOTS de TOUS LES CRITERES a la fois (auteurs, titres, sujets)

- Si vous tapez vos mots dans cette zone, la recherche portera sur TOUS LES MOTS D'UN CRITERE (AUTEURS ou TITRES ou SUJETS)

ES - Les limites de date et de langue peuvent être utilisées avec l'une ou l'autre option. Les limites déjà sélectionnées restent actives.

Tapez sur une touche de fonction, ou tapez en OPTION 1 / suivi d'un ordre. Ex. : /SOM pour revenir au sommaire des recherches.

IEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU *RECHERCHE MOT

reponse: 15 titres

	Auteur	
INE RECETTES DE LA TABLE L>	BENOIT, FELIX	1980
IE LYONNAISE	BENOIT, FELIX	1980
IE LYONNAISE	TAVERNIER, SINETTE	1981
IE DE LYON	MURE, ANDRE	1982
OURMAND	MURE, ANDRE	1983
E LYONNAISE	BENOIT, FELIX	1972
sine lyonnaise / Mathieu >	Varille, Mathieu	1987
uisine lyonnaise / Felix Benoi >	Benoit, Félix	1987
TABLE	FRANGIN, BERNARD	1986
e Grand livre de la cuisine ly>	Benoit, Félix	1988
veilles de la cuisine Ly>	Grison, Pierre	1988

es numeros a gauche -OU BIEN-

uilleter en avant

SOM - nouvelle recherche

voir cle de rech.

ou code: AVA

Puis touche ENV

IEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU *RECHERCHE MOT

reponse: 22 titres

	Auteur	
INE RECETTES DE LA TABLE L>	BENOIT, FELIX	1980
IE LYONNAISE	BENOIT, FELIX	1980
IE DE LYON	MURE, ANDRE	1982
OURMAND	MURE, ANDRE	1983
IE DES TRABOULES,LYONNAISE>	BENOIT, FELIX	1983
sine lyonnaise / Mathieu >	Varille, Mathieu	1987
isine lyonnaise / Felix Benoi>	Benoit, Félix	1987
TABLE	FRANGIN, BERNARD	1986
ur de France gourmand des>	Lyon, Ninette	1985
Grand livre de la cuisine ly>	Benoit, Félix	1988
Cuisine de Lyon Rhône-Alpes >	Roques, Pascale	1988
sine lyonnaise / texte de>	Dard, Patrice	1987

DEBUT DE VOTRE LISTE DE REPONSES

i numeros a gauche -OU BIEN-

uilleter en avant

SOM - nouvelle recherche

ir cle de rech.

ou code: AVA

Puis touche ENV

U FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU *RECHERCHE MOT

Auteur

Cuisine des petits Lyonnais>	Viennet, Joëlle ; illustrateur	1987
Gastronomie dans la région R>	Bibliothèque municipale (Lyon) >	DOSSIE
1 recettes de la table lyonn>	Benoit, Félix	1980
ais et la Bresse / Roge>	Lallemand, Roger	1982
de Grande-Bretagne = Co>	Lyon, Katleen	
ibliothèque Pierre Orsi : cuis>	-----	1990
Cuisine du Lyonnais / préfac>	Benoit, Félix ; collaborateur	1980
tune du pot : la cuisin>	Association lyonnaise pour le s>	1990
ibliothèque Pierre Orsi : cuis>	-----	1989
ez-vous la cuisine de l>	Leger, Ennat	1983

FIN DE VOTRE LISTE DE REPONSES

Pour utiliser RAMEAU

(Pages de RAMEAU)

Voir: Rapport P. 27.

DOCUMENTATION, SERVICES DE
EP Centres de documentation
EP Services de documentation

DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
EP Correspondance
TA Archives

Ecussons
Voir Insignes

EDITION < ** subd géo >

ELECTIONS

EMPLOIS
à employer pour des ouvrages présentant l'ensemble des emplois offerts par une collectivité. Pour des ouvrages résumant les activités professionnelles à accomplir, employer la subdivision "Descriptions d'emploi"
TA Descriptions d'emploi

ENREGISTREMENTS SONORES POUR LA JEUNESSE
à employer comme subdivision de forme

ETUDE ET ENSEIGNEMENT < ** subd géo >
cette subdivision peut être suivie, si nécessaire, d'une précision indiquant le niveau d'étude,
par ex. : Etude et enseignement (supérieur)
< ** subd géo >

Etudes de cas
Voir Cas, Etudes de

EVALUATION

EXAMENS
à employer notamment aux noms des forces armées et des établissements d'enseignement

EXPLOSION (date)

EXPOSITIONS

FILMOGRAPHIE
à employer comme subdivision de forme

FILMS POUR LA JEUNESSE
à employer comme subdivision de forme

FINANCES
ne pas employer aux noms des collectivités financées par des crédits publics ; employer dans ce cas la subdivision "Crédits budgétaires et dépenses"
EP Budget

FINANCES ** EFFETS DE L'INFLATION

FONCTIONNAIRES
à employer aux noms des ministères, des établissements publics et des organisations Intergouvernementales. Aux noms des collectivités non administratives, employer la subdivision "Personnel"

FONCTIONNAIRES ** A L'ETRANGER
s'il s'agit d'un pays particulier, employer "Fonctionnaires < ** subd géo >",
par ex. : Nations unies ** Fonctionnaires ** Suisse
EP Fonctionnaires à l'étranger

FONCTIONNAIRES ** A L'ETRANGER ** CONNAISSANCE DES LANGUES ETRANGERES

FONCTIONNAIRES ** ACCIDENTS

FONCTIONNAIRES ** ACTIVITE POLITIQUE

FONCTIONNAIRES ** ATTITUDES
EP Fonctionnaires ** Comportement

FONCTIONNAIRES ** CAUTIONNEMENT
Fonctionnaires ** Comportement
Voir Fonctionnaires ** Attitudes

FONCTIONNAIRES ** CONGES ** REGLEMENTS
EP Fonctionnaires ** Permis d'absence
** Règlements

FONCTIONNAIRES ** DEPLACEMENTS ** REGLEMENTS

FONCTIONNAIRES ** DISCIPLINE

FONCTIONNAIRES ** DONS AUX OEUVRES

FONCTIONNAIRES ** EMPLOI SECONDAIRE

FONCTIONNAIRES ** EVALUATION
EP Fonctionnaires ** Notation

Fonctionnaires ** Indemnités
Voir Fonctionnaires ** Traitements indemnités, etc.

FONCTIONNAIRES ** LICENCIEMENT

FONCTIONNAIRES ** LOGEMENT

FONCTIONNAIRES ** MEDAILLES ET DECORATIONS

FONCTIONNAIRES ** MISE EN DISPONIBILITE

FONCTIONNAIRES ** MUTATIONS

Fonctionnaires ** Nomination
Voir Fonctionnaires ** Sélection et nomination

Fonctionnaires ** Notation
Voir Fonctionnaires ** Evaluation

FONCTIONNAIRES ** OBLIGATION DE RESIDENCE

FONCTIONNAIRES ** PENSIONS
Fonctionnaires ** Permis d'absence ** Règlements
Voir Fonctionnaires ** Congés ** Règlements

FONCTIONNAIRES ** PRECOMPTE

FONCTIONNAIRES ** PROMOTIONS

FONCTIONNAIRES ** RECRUTEMENT

FONCTIONNAIRES ** REGISTRES
à employer comme subdivision de forme

FONCTIONNAIRES ** REINTEGRATION

FONCTIONNAIRES ** RETRAITE

FONCTIONNAIRES ** ROTATION DES EFFECTIFS

FONCTIONNAIRES ** SANTE ET HYGIENE

FONCTIONNAIRES ** SELECTION ET NOMINATION
EP Fonctionnaires ** Nomination

FONCTIONNAIRES ** STRESS DU AU TRAVAIL

FONCTIONNAIRES ** TITRES

FONCTIONNAIRES ** TRAITEMENTS, INDEMNITES, ETC.
EP Fonctionnaires ** Indemnités

FONCTIONNAIRES ** TRAITEMENTS, INDEMNITES, ETC. ** DISPARITES REGIONALES

FONCTIONNAIRES ** TRAITEMENTS, INDEMNITES, ETC. ** INDEXATION

FONCTIONNAIRES ** TRANSFERT

Fonctionnaires à l'étranger
Voir Fonctionnaires ** A l'étranger

FONCTIONNAIRES ETRANGERS

FONCTIONNAIRES HONORAIRES

FONCTIONNAIRES RETRAITES

FONCTIONNAIRES RETRAITES ** TRAVAIL

FONDATIONS

FONDS DOCUMENTAIRES < ** subd géo >

FORMULAIRES
à employer comme subdivision de forme

GESTION
à employer aux noms des organismes administratifs et des galeries, musées, parcs. Pour les bibliothèques, écoles, établissements de soins, employer la subdivision "Administration"

GREVE (date)

GUIDES
à employer comme subdivision de forme pour des ouvrages destinés aux visiteurs d'un établissement,

DOCUMENTATION, SERVICES DE

- EP Centres de documentation
- EP Services de documentation

DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

- EP Correspondance
- TA Archives

Ecussions

- Voir Insignes

EDITION << subd géo>**ELECTIONS****EMPLOIS**

à employer pour des ouvrages présentant l'ensemble des emplois offerts par une collectivité. Pour des ouvrages résumant les activités professionnelles à accomplir, employer la subdivision "Descriptions d'emploi"

- TA Descriptions d'emploi

ENREGISTREMENTS SONORES POUR LA JEUNESSE

à employer comme subdivision de forme

ETUDE ET ENSEIGNEMENT << subd géo>

cette subdivision peut être suivie, si nécessaire, d'une précision indiquant le niveau d'étude,
par ex. : Etude et enseignement (supérieur)
<< subd géo>

Etudes de cas

- Voir Cas, Etudes de

EVALUATION**EXAMENS**

à employer notamment aux noms des forces armées et des établissements d'enseignement

EXPLOSION (date)**EXPOSITIONS****FILMOGRAPHIE**

à employer comme subdivision de forme

FILMS POUR LA JEUNESSE

à employer comme subdivision de forme

FINANCES

ne pas employer aux noms des collectivités financées par des crédits publics ; employer dans ce cas la subdivision "Crédits budgétaires et dépenses"

- EP Budget

FINANCES ** EFFETS DE L'INFLATION**FONCTIONNAIRES**

à employer aux noms des ministères, des établissements publics et des organisations intergouvernementales. Aux noms des collectivités non administratives, employer la subdivision "Personnel"

FONCTIONNAIRES ** A L'ETRANGER

s'il s'agit d'un pays particulier, employer "Fonctionnaires << subd géo>",
par ex. : Nations unies ** Fonctionnaires ** Suisse

- EP Fonctionnaires à l'étranger

FONCTIONNAIRES ** A L'ETRANGER ** CONNAISSANCE DES LANGUES ETRANGERES**FONCTIONNAIRES ** ACCIDENTS****FONCTIONNAIRES ** ACTIVITE POLITIQUE****FONCTIONNAIRES ** ATTITUDES**

- EP Fonctionnaires ** Comportement

FONCTIONNAIRES ** CAUTIONNEMENT**Fonctionnaires ** Comportement**

Voir Fonctionnaires ** Attitudes

FONCTIONNAIRES ** CONGES ** REGLEMENTS

- EP Fonctionnaires ** Permis d'absence
- ** Règlements

FONCTIONNAIRES ** DEPLACEMENTS ** REGLEMENTS**FONCTIONNAIRES ** DISCIPLINE****FONCTIONNAIRES ** DONS AUX OEUVRES****FONCTIONNAIRES ** EMPLOI SECONDAIRE****FONCTIONNAIRES ** EVALUATION**

- EP Fonctionnaires ** Notation

Fonctionnaires ** Indemnités

Voir Fonctionnaires ** Traitements indemnités, etc.

FONCTIONNAIRES ** LICENCIEMENT**FONCTIONNAIRES ** LOGEMENT****FONCTIONNAIRES ** MEDAILLES ET DECORATIONS****FONCTIONNAIRES ** MISE EN DISPONIBILITE****FONCTIONNAIRES ** MUTATIONS****Fonctionnaires ** Nomination**

Voir Fonctionnaires ** Sélection et nomination

Fonctionnaires ** Notation

Voir Fonctionnaires ** Evaluation

FONCTIONNAIRES ** OBLIGATION DE RESIDENCE**FONCTIONNAIRES ** PENSIONS****Fonctionnaires ** Permis d'absence ** Règlements**

Voir Fonctionnaires ** Congés ** Règlements

FONCTIONNAIRES ** PRECOMPTE**FONCTIONNAIRES ** PROMOTIONS****FONCTIONNAIRES ** RECRUTEMENT****FONCTIONNAIRES ** REGISTRES**

à employer comme subdivision de forme

FONCTIONNAIRES ** REINTEGRATION**FONCTIONNAIRES ** RETRAITE****FONCTIONNAIRES ** ROTATION DES EFFECTIFS****FONCTIONNAIRES ** SANTE ET HYGIENE****FONCTIONNAIRES ** SELECTION ET NOMINATION**

- EP Fonctionnaires ** Nomination

FONCTIONNAIRES ** STRESS DU AU TRAVAIL**FONCTIONNAIRES ** TITRES****FONCTIONNAIRES ** TRAITEMENTS, INDEMNITES, ETC.**

- EP Fonctionnaires ** Indemnités

FONCTIONNAIRES ** TRAITEMENTS, INDEMNITES, ETC. ** DISPARITES REGIONALES**FONCTIONNAIRES ** TRAITEMENTS, INDEMNITES, ETC. ** INDEXATION****FONCTIONNAIRES ** TRANSFERT****Fonctionnaires à l'étranger**

Voir Fonctionnaires ** A l'étranger

FONCTIONNAIRES ETRANGERS**FONCTIONNAIRES HONORAIRES****FONCTIONNAIRES RETRAITES****FONCTIONNAIRES RETRAITES ** TRAVAIL****FONDATIONS****FONDS DOCUMENTAIRES << subd géo>****FORMULAIRES**

à employer comme subdivision de forme

GESTION

à employer aux noms des organismes administratifs et des galeries, musées, parcs. Pour les bibliothèques, écoles, établissements de soins, employer la subdivision "Administration"

GREVE (date)**GUIDES**

à employer comme subdivision de forme pour des ouvrages destinés aux visiteurs d'un établissement,

Voir Rapport page. 31.

PART-DIEU FONDS ZERO

ACQUIS ACQUIS 13-06-92 15:14

grp:BIBLIO

utl:FRACHON niv:5

AVA Param A: SUJ Param B:

YOGA

Plus de 10 reponses

ujets bibliogr. et d'autorite	Notices	
1 aYoga		50+
2 aYoga-- balimentation		1
3 aYogaAsanas		
VOIR: aYogaHatha		1
4 aYoga (bouddhisme tantrique)		3
5 aYoga-- Emploi en thérapeutique-- Guides pratiques		1
6 aYoga-- étude et enseignement		1
7 aYoga-- Europe		1
8 aYogaExercices		
VOIR: aYogaHatha		1
9 aYoga-- Grossesse		2
0 aYoga-- Guides, manuels, etc.		3

PART-DIEU FONDS ZERO

ACQUIS ACQUIS 13-06-92 15:16

grp:BIBLIO

utl:FRACHON niv:5

AVA Param A: SUJ Param B:

YOGA

ujets bibliogr. et d'autorite	Notices	
1 aYoga-- Guides, manuels, etc.		3
2 aYoga-- Guides pratiques		2
3 aYogaHatha		2
4 aYoga, Hatha		4
5 aYoga, Hatha-- Emploi en thérapeutique		1
6 aYoga, katha		1
7 aYoga-- Ouvrages pour la jeunesse		1
8 aYoga-- Philosophie		2
9 aYoga physique		
VOIR: aYogaHatha		1
0 aYogaPostures		
VOIR: aYogaHatha		1
1 aYoga-- Psychotherapie		1

Voir rapport page 40.

3 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 17:59
 :AUT grp:BIBLIO utl:FRACHON niv:5
 : AVA Parm A: AUT Parm B:
 : VAN GULIK

00022004 MAI. MON °ExeB Niv:5 grp:BIBLIO
 . : Encod: Typnot: a Nivbib: m ISBD: Pos019:
 001 BmLy000220046
 010 %a2-264-00729-X
 .00 19860925d1985 m yOfrea0103 ba
 001 0 %afre
 002 %aFR
 .05 000
 000 1 %aFANTOME DU TEMPLE
 004 %aLIVRE
 010 %cU.G.E.%d1985
 025 2 %aGRANDS DETECTIVES - 10/18
 010 %tGRANDS DETECTIVES - 10/18
 076 %aR%v19a
 000 1%aVAN GULIK%bROBERT

3 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:00
 :AUT grp:BIBLIO bib: 00022004 MON utl:FRACHON niv:5
 : LIE Parm A: 700 Parm B:
 : 88

a 1ier: 700 : 01 : 1%aVAN GULIK%bROBERT

tte notice n'a qu'une version de travail - OUI 0

096 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18
ch:AUT grp:BIBLIO bib: 00022004 MON utl:FRACHON niv:5

dre : LIE Parm A: 700 Parm B:
e : 88

iq. a lier: 700 : 01 : 1%aVAN GULIK%bROBERT

en au NNA: 00000088
dette no : %aGulik%bRobert van

nfirmez le lien 0

096 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:
ch:AUT grp:BIBLIO bib: 00022004 MON utl:FRACHON niv:5

dre : VIS Parm A: 700 Parm B:
e : 88

iq. a lier: 700 : 01 : 1%aVAN GULIK%bROBERT

en au NNA: 00000088
dette no : %aGulik%bRobert van

Pas de derniere notice en cours

6 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:0
:AUT grp:BIBLIO bib: 00022004 MON utl:FRACHON niv:5

e : MAJ Parm A: 700 Parm B:
: 88

cours : 00022004 MON *Exe\$ Niv:5 grp:BIBLIO

L : Encod: Typnot: a Nivbib: m ISBD: Pos019:

001 EmLy000220046
010 \$a2-264-00729-X
100 19860925d1985 m yOfrea0103 ba
101 0 \$afre
102 \$aFR
105 000
200 1 \$aFANTOME DU TEMPLE
204 \$aLIVRE
210 \$cU.G.E.\$d1985
225 2 \$aGRANDS DETECTIVES - 10/18
410 \$tGRANDS DETECTIVES - 10/18
676 \$aR\$v19a
700 1\$aGulik\$bRobert van

. Pas de derniere notice en cours

76 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:0
:AUT grp:BIBLIO bib: 00081880 MON utl:FRACHON niv:5

re : MAJ Parm A: 700 Parm B:
: 88

700 \$aGulik\$bRobert van 1

96 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:
 h:AUT grp:BIBLIO utl:FRACHON niv:5

re : AVA Parm A: 700 Parm B:
 : 88

No 17 Notices

- 1 %aASSASSINS ET POETES
- 2 %aCHINESE GOLD MURDERS
- 3 %aLE COLLIER DE LA PRINCESSE
- 4 %aENIGME DU CLOU CHINOIS
- 5 %aFANTOME DU TEMPLE
- 6 %aJUGE TI A L'OEUVRE
- 7 %ameURTRE SUR UN BATEAU-DE-FLEURS
- 8 %aMONASTERE HANTE
- 9 %aMOTIF DU SAULE
- 10 %aMYSTERE DU LABYRINTHE
- 11 %aPARAVENT DE LAQUE
- 12 %aPAVILLON ROUGE : RETOUR DU JUGE TI
- 13 %aPERLE DE L'EMPEREUR
- 14 %aSINGE ET LE TIGRE

96 PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:
 h: grp:BIBLIO utl:FRACHON niv:5

re : ARR Parm A: BIB Parm B:
 : 88

No 16 Notices

- 1 %aLe Singe
- 2 %aSINGE ET LE TIGRE
- 3 %aLe Tigre

PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:30
AUT grp: BIBLIO utl: FRACHON niv: 5

: AVA Parm A: aut Parm B:
: van gulik

3 reponses

Auteurs bibliogr. et d'autorite	Notices
1 \$aVan Gulik\$bRobert VOIR: \$aGulik\$bRobert van	1
2 VAN GULIK, ROBERT	17
3 VAN GULIK, ROBERT ; editeur	1

PART-DIEU FONDS ZERO ACQUIS ACQUIS 04-06-92 18:32
AUT grp: BIBLIO bib: 00021982 MON utl: FRACHON niv: 5

: VNL Parm A: BIB Parm B:
: 88

0000088 TRAV. ANP °Val\$ Niv: 5 grp: AUTORI
: Encod: n Tynnot: x Nivbib: ISBD: Pos019:
01 BmLy00000088X
00 19920604afrey0103 ba
50 h
00 0\$aGulik\$bRobert van
00 1\$aVan Gulik\$bRobert

FILINK ET BTPROD

Voir: P. 43.

FILINK

310 - Include file - for routines in FRLINK
Geac Library Information System *****

Author: Greg Gimpoli

Purpose: Include file of constants used by FRLINK

Implementation:

Place for more info: See FDLINK

Files used:

Tables used:

Runtime considerations:

Changes/planned enhancements:

Notes:

Revision History:

2	When	Who	Why
0	30-MAR-19	GG	Creation date
1	37-MAR-13	GG	Changes for rel20.2
2	37-MAY-05	GY	Changed T.PNA,T.CNA,T.CFA,T.UTA,T.SJA,T.SGA T.SERS,T.ANAL to T.PNAT,T.CNAT,T.CFAT,T.UTAT,T.SJAT,T.SGAT T.SERL,T.ANLY
3	37-JUL-14	GG	New Thirteenth element inserted Table entry number for NWA
4	37-SEP-25	RS	added CFA and SGA types
5	38-MAR-29	GG	Indicator values now kept in a code string.
6	38-DEC-21	DM	add BIMTBL; needed in conjunction with BIMTBS
7	39-AUG-23	GG	now the big table is ENTed by using a pointer to it
8	39-NOV-15	GG	use the "new" GT.FLP bit - which is necessary for things like the 4xx in the bib record - indicates that a tag flip may be necessary. In addition, add new table entries using these capabilities. Recode the 6th element to be a pointer to the "flip.table". Element 7 is now a pointer to a participant tag list delimited by -1.
9	39-NOV-20	DM	use the new bits for "flipping" indicators when linking a tag to an authority tag: GT.F1T1, GT.T1T2, GT.F1T2, GT.T1F2, GT.T2F2, GT.T2T1. Use 8000 AUTHOR as a guide for setting these up (REPSFD).
10	90-FEB-02	GG	Small bug - 051 fields should be linked to SGA records.
11	90-FEB-08	GG	fix up indicator value setting for 440, 830 and 240 fields.

Copyright 1985 Geac Computers International Inc.

E F13LNK
E,B13SCH
E,B13QST

DE/BISSTL

Im

DE/BIMTBL

DE/BIMTBS

DE/FIPROD

37

ENT TABLE.ADR.FILINK

DCL TABLE.ADR.FILINK<\$TABLE>

following is a 1-dimensional array organized into 12-tuples:

- the first element is the link.type number
- the second element is the from record.type number
- the third element is the to record.type number
- the fourth element is the pointer to the link.tag.number in TAG.LIST
- the fifth element is the pointer to a code string of indicators to match on as well (-1 means not used)
- the sixth element is the "FLIP.TABLE" Address - 0 means unused
- the seventh element is the pointer to PART.TAG.PTRS (-1 means none)
- the eighth element is a status word (see FILINK for definitions of bits)
- the ninth element is the search type
- the tenth is the slot to use
- the eleventh element is the reciprocal link type (-1 means none)
- the twelfth element is the tag number of the main entry for authorities
- the thirteenth element is the table entry number of new authorities
- the fourteenth element is the qualification status (-1 means unused)

an entire 3-tuple is considered a success

- new thirteenth element added - old 13th now 14th

TLI

CL TABLE(0)

CL <EPS,T.MONO,T.SERL,410,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,0,-1,-1,0>

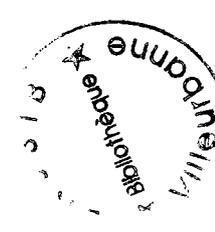
^ ^ ^ ^ tag being linked
 ^ ^ link to record
 ^ link from record
 link type product

L TABLE.ENTRY.WIDTH(0)

- L <EPS,T.SERL,T.SERL,410,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ESS,-1,-1,0>
- L <ESS,T.SERL,T.SERL,411,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EPS,-1,-1,0>
- L <ESU,T.SERL,T.SERL,421,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EPA,-1,-1,0>
- L <ESU,T.MONO,T.MONO,421,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EPA,-1,-1,0>
- L <EPA,T.SERL,T.SERL,422,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ESU,-1,-1,0>
- L <EPA,T.MONO,T.MONO,422,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ESU,-1,-1,0>
- L <EPC,T.OIB,T.BIB,423,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EPC,-1,-1,0>
- L <CNT,T.SERL,T.SERL,430,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,CNP,-1,-1,0>
- L <CNP,T.SERL,T.SERL,440,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,CNT,-1,-1,0>
- L <CTP,T.SERL,T.SERL,431,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,CTP,-1,-1,0>
- L <CTP,T.SERL,T.SERL,441,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,CTP,-1,-1,0>
- L <SPD,T.SERL,T.SERL,437,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,CTP,-1,-1,0>
- L <SUC,T.SERL,T.SERL,432,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,SBP,-1,-1,0>
- L <SBP,T.SERL,T.SERL,442,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,SUC,-1,-1,0>
- L <SUP,T.SERL,T.SERL,433,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,SPP,-1,-1,0>
- L <SPP,T.SERL,T.SERL,443,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,SUP,-1,-1,0>
- L <ABZ,T.SERL,T.SERL,434,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ABP,-1,-1,0>
- L <ABP,T.SERL,T.SERL,444,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ABZ,-1,-1,0>
- L <APT,T.SERL,T.SERL,435,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,AEP,-1,-1,0>

DCL <AEP,T.SERL,T.SERL,445,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,APT,-1,-1,0>
DCL <FUS,T.SERL,T.SERL,436,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,FPF,-1,-1,0>
DCL <FPF,T.SERL,T.SERL,447,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,FUS,-1,-1,0>
DCL <CIC,T.SERL,T.SERL,446,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ABZ,-1,-1,0>
DCL <MNP,T.SERL,T.SERL,448,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,-1,-1,-1,0>
DCL <EOE,T.BIB,T.BIB,451,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EOE,-1,-1,0>
DCL <EOQ,T.BIB,T.BIB,452,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EOQ,-1,-1,0>
DCL <ETR,T.BIB,T.BIB,453,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ELO,-1,-1,0>
DCL <ELO,T.BIB,T.BIB,454,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ETR,-1,-1,0>
DCL <ESJ,T.BIB,T.BIB,461,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ECJ,-1,-1,0>
DCL <ECJ,T.BIB,T.BIB,462,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ESJ,-1,-1,0>
DCL <EPH,T.BIB,T.BIB,464,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EIN,-1,-1,0>
DCL <EIN,T.BIB,T.BIB,463,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,EPH,-1,-1,0>
DCL <ENE,T.BIB,T.BIB,488,-1, 0,-1,GT.OPT,TILPA,TILSLOT,ENE,-1,-1,0>

DCL <APH,T.BIB,T.PNAT,700,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,200,ANP,CTC(BQPERS!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <ASP,T.BIB,T.PNAT,701,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,200,ANP,CTC(BQPERS!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <AAP,T.BIB,T.PNAT,702,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,200,ANP,CTC(BQPERS!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <APC,T.BIB,T.CNAT,710,SIND2, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANC,CTC(BQCORP!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <APB,T.BIB,T.CFAT,710,SIND1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANR,CTC(BQCONF!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <ASC,T.BIB,T.CNAT,711,SIND2, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANC,CTC(BQCORP!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <ASB,T.BIB,T.CFAT,711,SIND1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANR,CTC(BQCONF!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <AAC,T.BIB,T.CNAT,712,SIND2, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANC,CTC(BQCORP!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <AAG,T.BIB,T.CFAT,712,SIND1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANR,CTC(BQCONF!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <TPU,T.BIB,T.UTAT,500,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
UTAPA,TILSLOT,-1,230,ATU,CTC(BQUTIL!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <TON,T.BIB,T.UTAT,503,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
UTAPA,TILSLOT,-1,230,ATU,CTC(BQUTIL!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <TUC,T.BIB,T.UTAT,501,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
UTAPA,TILSLOT,-1,235,ATU,CTC(BQUTIL!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <TSU,T.SERL,T.UTAT,530,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
UTAPA,TILSLOT,-1,230,ATU,CTC(BQUTIL!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <SPE,T.BIB,T.PNAT,600,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.SSLT!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,200,ANP,CTC(BQPERS!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <SOP,T.BIB,T.CNAT,601,SIND2, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.SSLT!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANC,CTC(BQCORP!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <SOB,T.BIB,T.CFAT,601,SIND1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.SSLT!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,210,ANR,CTC(BQCONF!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <STI,T.BIB,T.UTAT,605,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.SSLT!GT.OPT),%%
UTAPA,TILSLOT,-1,230,ATU,CTC(BQUTIL!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <SMA,T.BIB,T.SJAT,606,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
SJAPA,SUBSLOT,-1,250,ASM,CTC(BQTOPI!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <SGO,T.BIB,T.SGAT,607,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.OPT),%%
SJAPA,SUBSLOT,-1,215,ANG,CTC(BQGEOG!GTS.SEA!QTS.SEAT)>
DCL <MUL,T.PNAT,T.PNAT,200,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.MUL!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,-1,-1,0>
DCL <MUL,T.CNAT,T.CNAT,210,SIND2, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.MUL!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,-1,-1,0>
DCL <MUL,T.CFAT,T.CFAT,210,SIND1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.MUL!GT.OPT),%%
NAAPA,AUTSLOT,-1,-1,-1,0>
DCL <MUL,T.UTAT,T.UTAT,230,-1, 0,-1,CTC(GT.SFD!GT.MUL!GT.OPT),%%



FILID=PAR==MON
FILID=CAR==MON
FILID=FLM==MON
FILID=PHO==MON
FILID=SON==MON
FILID=LSI==MON
FILID=PER==MON
FILID=SER==MON
FILID=DEP==MON
FILID=DOS==MON
FILID=ANP

FIELD=LTAG
T200,-\$4

PROD=AAP

FILID=MON
FIELD=ITAG
T702,-\$8

FILID=MSS==MON
FILID=PAR==MON
FILID=CAR==MON
FILID=FLM==MON
FILID=PHO==MON
FILID=SON==MON
FILID=LGI==MON
FILID=PER==MON
FILID=SER==MON
FILID=DEP==MON
FILID=DOS==MON
FILID=ANP

FIELD=LTAG
T200,-\$4

PROD=APC

FILID=MON
FIELD=ITAG
T710(0,)-\$8

FILID=MSS==MON
FILID=PAR==MON
FILID=CAR==MON
FILID=FLM==MON
FILID=PHO==MON
FILID=SON==MON
FILID=LGI==MON
FILID=PER==MON
FILID=SER==MON
FILID=DEP==MON
FILID=DOS==MON
FILID=ANC

FIELD=LTAG
T210,-\$4

PROD=APG

FILID=MON
FIELD=ITAG
T710(1,)-\$8

FILID=MSS==MON
FILID=PAR==MON
FILID=CAR==MON
FILID=FLM==MON
FILID=PHO==MON



9596248